



MUNICIPAL
Gazette
 MUNICIPALE
 DE—OF
Montreal

Première année No. 16
 First Year
 23 Mai 1904
 May

Les abonnements sont reçus chez
 Le Trésorier de la Ville de Montréal,
 Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
 être adressées au directeur de
 "LA GAZETTE MUNICIPALE"
 Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
 The City Treasurer of Montreal
 City Hall

All other communications should be
 addressed to the managing-editor of
 "The Municipal Gazette"
 City Hall

Organe officiel de la Corporation Official organ of the Corporation
 de la Ville de Montréal of the City of Montreal
 CANADA

TELEPHONE : MAIN 4240 •

Paraît le lundi matin
 Published every Monday
 morning
 Abonnements \$4 par an
 Subscriptions \$4 a year
 Payables d'avance
 Payable in advance

RAPPORTS ANNUELS

ANNUAL REPORTS

DE L'INSPECTEUR DES EDIFICES, POUR
 L'EXERCICE 1903.

OF THE BUILDING INSPECTOR FOR THE
 YEAR 1903.

Montréal, Février 1904.

Montreal, February, 1904.

M. le Président et MM. les Membres de la Commission des
 Incendies et de l'Eclairage.

To the chairman and members of the Fire and Light Com-
 mittee.

Messieurs,
 Conformément aux disposition du règlement No 260, con-
 cernant la construction, la réparation, la modification et l'ins-
 pection des édifices, j'ai l'honneur de vous soumettre mon
 troisième rapport annuel sur le service et les travaux du dé-
 partement de l'Inspection des Bâtiments durant l'année 1903.
 Je constate avec plaisir que, durant l'année écoulée, il s'est
 construit un plus grand nombre d'édifices qu'il ne s'en est
 jamais érigé depuis que ce département existe; il me fait
 aussi plaisir de voir que l'on s'applique de plus en plus à
 construire de la meilleure manière possible, et le fait qu'une
 seule plainte pour infraction a été portée en Cour du Re-
 corder, durant l'année, indique une importante tendance à
 vouloir observer plus attentivement les clauses des règle-
 ments concernant la construction.
 La nomination d'un assistant-inspecteur, en mai 1903, ne
 doit pas être étrangère à cet état de choses, M. H.-E. Leves-
 que visite régulièrement deux ou trois chaque semaine les
 constructions en voie d'érection ou de réparation, fait les ins-
 pections sur les nombreuses plaintes faites au bureau, et se
 charge d'une partie des écritures du bureau.
 Le registre des permis indique que, durant l'année 1903, il
 a été émis 581 permis pour bâtiments nouveaux d'une valeur
 de \$3,397,741, et 429 permis de réparations au montant de
 \$550,992. La Ville a fait ériger divers bâtiments publics, ca-
 sernes de pompiers, bains publics, etc., pour une valeur de
 \$145,863; ce qui fait que, durant cette année, il a été dépensé,
 pour la construction, un montant total de \$4,094,596, contre
 \$3,089,734, l'année précédente, donnant un surplus de \$1,-
 004,862 en faveur de l'année 1903.

Gentlemen:—
 Pursuant to the provisions of by-law No. 260, concerning
 the construction, repair, alteration and inspection of build-
 ings, I beg to submit my third annual report upon the service
 and work performed by the Building Inspector's Depart-
 ment during the year 1903.

It affords me great pleasure to be able to state that a
 greater number of buildings have been erected during the
 past year than have since the creation of this department. I
 am glad to say that those who build do so in the more sub-
 stantial manner and the fact that one complaint only was
 made before the Recorder during the year, for violating the
 by-law, shows a tendency to pay more attention in observing
 the by-laws concerning construction.

This state of things fully justifies the appointment of an
 assistant inspector. Mr. H. E. Lévesque, visits the buildings
 in course of construction or repair, twice or three times a
 week, investigates the numerous complaints made to the
 office and does almost all his writing in the office.

Five hundred and eighty one (581) permits for new
 buildings were registered during 1903, representing \$3,397,741
 in value, and 429 permits for repairs to the amount of \$550,-
 992. The City erected several public buildings, among which
 may be mentioned fire stations, public baths, etc., the cost
 of which amounted to \$145,863, so that a total of \$4,094,596
 for building purposes, was expended during the year, against
 \$3,089,734 for the preceding year, thus giving a surplus of
 \$1,004,862 over last year.

The statements hereunto annexed indicate, in detail, the
 class and number of buildings erected and repaired.

This year I paid particular attention to public buildings,
 taking into consideration public safety and the guarding
 against accidents in case of fire or panic. The Chief Inspec-
 tor of Public Buildings of the Province of Quebec, Mr. Louis
 Guyon, who, himself, has to see to public safety, is ever
 ready to make me acquainted with his work, so that our
 work may not clash, and I am happy to state the results are
 most satisfactory.

We have this year, had fire escapes (metallic balconies
 and stairways and incumbustible tubular fire-escapes) at-
 tached to several public buildings, such as hotels, convents,
 factories, etc.

Considering the steady increase in population and build-
 ing operations, I must renew again this year my request for
 the appointment of an electric wire, elevator and fire-escape
 inspector.

By-laws in connection with the above services were
 adopted by the City Council on the 4th of February, 1902.

Les tableaux annexés à ce rapport indiquent d'une façon
 détaillée la classe et la quantité des bâtiments érigés et ré-
 parés.
 Durant l'année 1903, j'ai donné une attention toute spé-
 ciale aux édifices publics, en vue de protéger le public contre
 les accidents en cas d'incendie ou de panique, l'inspecteur en
 chef du bureau des Inspecteurs des Edifices publics pour la
 Province de Québec, M. Louis Guyon, qui, lui aussi, a à voir
 à la sécurité du public, se fait un plaisir de me mettre au
 courant de ce qu'il fait, comme je le fais moi-même, afin
 qu'il n'y ait pas de conflit entre nous, et je suis heureux de
 constater les résultats les plus satisfaisants.
 Nous avons, cette année, fait poser des appareils de sau-
 vetage en cas d'incendie, (balcons et escaliers en métal et
 appareils tubulaires en toile non-enflammable) à plusieurs
 édifices publics, hôtels, convents, manufactures, etc.
 En vue de l'augmentation constante de la population et de
 la construction, je renouvellerai encore cette année ma re-
 quête pour la nomination d'un inspecteur de fils électriques,
 d'ascenseurs et d'appareils de sauvetage.
 Les règlements pour ces services ont été adoptés par le
 Conseil de Ville le 4 février 1902, et ils sont en vigueur

depuis cette date, mais je ne puis faire ces inspections, attendu que je n'ai pas à ma disposition le personnel voulu.

Le ramonage des cheminées se fait actuellement par huit personnes licenciées, et la Ville est divisée pour ces fins en quatre districts. Je crois qu'il serait préférable que ce service se fasse par une équipe d'hommes au service de la Ville, ce qui nécessiterait un inspecteur spécial, cinq surveillants et cinq journaliers. Le revenu de ce service couvrirait plus que les salaires de ces employés, le public aurait plus de satisfaction et ce département pourrait faire de très intéressantes statistiques.

Une amélioration très désirable devrait être faite dans ce département. Je veux parler des multiples occupations de M. A. Décarie, chef de bureau et député sous-inspecteur. Cet officier, dont le salaire est chargé au département de l'Inspection des Edifices, fait la comptabilité et la tenue des livres du département de l'Inspection des Chaudières, ce qui est de nature à nuire au fonctionnement du département auquel il est attaché. Il serait préférable qu'il soit constamment et toujours à la disposition de son département.

Avant de terminer je me permettrai de vous prier de bien vouloir faire adopter par le Conseil de Ville le projet de règlement concernant la vente, l'emmagasinage, la fabrication et le transport des matières inflammables et explosibles. Ce règlement préparé il y a déjà un an, serait d'une grande utilité, et est absolument nécessaire pour protéger la vie des citoyens.

Vous remerciant, Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Commission des Incendies et de l'Éclairage, pour les bienveillant appui que vous êtes toujours prêts à m'accorder.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur,

ALCIDÉ CHAUSSE,
Architecte et Inspecteur des Edifices.

TABLEAU No 1

NOMBRE DE PLAINTES FAITES AU BUREAU DE L'INSPECTEUR DES EDIFICES DURANT L'ANNEE 1903.

Quartier Saint-Joseph	37
" Saint-André	12
" Saint-Georges	39
" Papineau	32
" Sainte-Marie	23
" LaFontaine	32
" Saint-Jacques	46
" Saint-Jean-Baptiste	25
" Duvernay	21
" Saint-Laurent	48
" Saint-Louis	49
" Est	20
" Centre	6
" Ouest	19
" Hochelaga	23
" Saint-Gabriel	17
" Saint-Denis	20
" Sainte-Anne	38
Total	507

TABLEAU No 2

NOMBRE D'AVIS ENVOYES PAR L'INSPECTEUR DES EDIFICES DURANT L'ANNEE 1903, SUR PLAINTES FAITES AU BUREAU

Quartier Saint-Joseph	29
" Saint-André	5
" Saint-Georges	23
" Papineau	20
" Sainte-Marie	11
" LaFontaine	21
" Saint-Jacques	36
" Saint-Jean-Baptiste	15
" Duvernay	6
" Saint-Laurent	28
" Saint-Louis	43
" Est	20
" Centre	12
" Ouest	11
" Hochelaga	20
" Saint-Gabriel	10
" Saint-Denis	16
" Sainte-Anne	28
Total	354

and they are in force since then, but I cannot make such inspections as I have not the necessary staff at my command.

Chimney sweeping is now done by eight licensees, and the City is divided into four districts. I think it would be better for the City to employ a force of men to do this work, say five overseers and five laborers with one special inspector; the revenue from this source would more than cover the salaries of these employees, the public would be better served and this department would reveal interesting statistics.

A much needed improvement in this department is that concerning the many duties Mr. A. Décarie, head clerk and deputy inspector has to perform. This officer, whose salary is charged against the Building Inspection Department, is also accountant and book-keeper for the Boiler Inspector's Department; this has a tendency to cripple the good working of the department to which he belongs; were he to devote his entire time to his department, it would be much preferable.

Before closing, please allow me to ask you to have the City Council adopt the by-law concerning the sale, the storing the manufacture and cartage of combustible and explosive materials; this by-law was prepared a year ago and would be of great use and is absolutely necessary to protect the lives of citizens.

Thanking you, Mr. Chairman and members of the Fire and Light Committee, for the kind support you are ever willing to accord me,

I have the honor to be your devoted servant,

ALCIDÉ CHAUSSE,
Architect and Inspector of Buildings.

TABLE No. 1

NUMBER OF COMPLAINTS MADE TO THE BUILDING INSPECTOR'S OFFICE DURING THE YEAR 1903.

St. Joseph's Ward	37
St. Andrew's Ward	12
St. George's Ward	39
Papineau Ward	32
St. Mary's Ward	23
LaFontaine Ward	32
St. James Ward	25
St. Jean-Baptiste Ward	21
Duvernay Ward	48
St. Lawrence Ward	49
St. Louis Ward	20
East Ward	6
Centre Ward	19
West Ward	17
Hochelaga Ward	20
St. Gabriel's Ward	17
St. Denis Ward	20
St. Ann's Ward	38
Total	507

TABLE No. 2

NUMBER OF NOTICES SENT TO THE BUILDING INSPECTOR DURING THE YEAR 1903, UPON COMPLAINTS MADE TO THE OFFICE.

St. Joseph's Ward	29
St. Andrew's Ward	5
St. George's Ward	23
Papineau Ward	20
St. Mary's Ward	11
LaFontaine Ward	21
St. James Ward	36
St. Jean-Baptiste Ward	15
Duvernay Ward	6
St. Lawrence Ward	28
St. Louis Ward	43
East Ward	20
Centre Ward	12
West Ward	11
Hochelaga Ward	20
St. Gabriel's Ward	10
St. Denis Ward	16
St. Ann's Ward	28
Total	354

TABLEAU No 3. — TABLE No. 3.
REPARATIONS. — ALTERATIONS.

QUARTIERS.	Classe.			Maisons.—Houses.	Logements.—Dwellings.	Magasins.—Stores.	Theatres	Entrepôts.—Warehouses.	Manufactures.—Factories.	Eglises.—Churches.	Ecoles, etc.	Educational Buildings.	Glacières.—Ice Houses.	Hôpitaux.—Hospitals.	Brasseries.—Breweries.	Hotels.	Civic Bldg. Edifices Pub.	Maisons de Rapport. Flats.	Bureaux. Office Buildings.	Ecuries.—Stables.	Hangars.—Sheds.	Permis.—Permits.	Coût de l'entreprise. Cost.	WARDS.			
	1e	2e	3e																								
	1st	2d	3d																								
Saint-Joseph		9	20	29	39	7			2												1	6	29	\$ 40,400 00	St. Joseph.		
Saint-André		18	4	22	14	3			1												1	1	22	101,200 00	St. Andrew.		
Saint-Georges		25	6	31	26	4			1													2	26	33,800 00	St. George.		
Papineau		4	22	26	27	5																1	19	6,500 00	Papineau.		
Sainte-Marie		6	13	19	30	9																2	1	20	13,000 00	St. Mary.	
LaFontaine		3	17	20	36	1																1	3	20	5,250 00	LaFontaine.	
Saint-Jacques		13	25	38	64	10			1	2												1	3	38	37,000 00	St. James.	
Saint-Jean-Baptiste		6	22	28	35	5																1	2	28	9,000 00	St. Jean Baptiste.	
Duvernay			8	8	8	2																		8	2,000 00	Duvernay.	
Saint-Laurent		14	11	25	21	4																	4	25	50,000 00	St. Lawrence.	
Saint-Louis		12	28	40	37	2																	5	40	100,000 00	St. Louis.	
Est.		10		11	4	6																1	1	11	10,403 00	East.	
Centre	I			5	1	5																		5	8,000 00	Centre.	
Ouest		5		8	1	3																		8	45,000 00	West.	
Hochelaga		8		16	18	24																		1	18	17,000 00	Hochelaga.
Saint-Gabriel		2		21	26	29																		2	26	12,000 00	St. Gabriel.
Saint-Denis		5		26	26	22																		1	4	10,442 00	St. Denis.
Sainte-Anne		30		19	49	26																	2	6	49	50,000 00	St. Ann.
	I	170		258	420	444	79																9	39	429	\$550,992 00	

NOUVEAUX EDIFICES. — NEW BUILDINGS.

Saint-Joseph		4	12	17	7																			3	7	17	\$ 245,565 00	St. Joseph.		
Saint-André	I			19	26	5																			19	131,500 00	St. Andrew.			
Saint-Georges		19		5	18	3																		2	5	18	283,284 00	St. George.		
Papineau		13		25	37	74																			1	37	102,750 00	Papineau.		
Sainte-Marie		9		35	64	120																			4	11	64	137,875 00	St. Mary.	
LaFontaine		9		24	27	45																			5	7	27	63,000 00	LaFontaine.	
Saint-Jacques		3		6	12	19																			4	19	79,700 00	St. James.		
Saint-Jean-Baptiste		6		16	25	50																			7	41	99,460 00	St. Jean Baptiste.		
Duvernay		16		2	37	39																			4	6	39	61,870 00	Duvernay.	
Saint-Laurent		2		20	10	30																			3	7	30	60,780 00	St. Lawrence.	
Saint-Louis		13		13	26	42																			2	4	26	140,000 00	St. Louis.	
Est.		3		2	4	2																			1	1	4	155,500 00	East.	
Centre	I			2	2	4																			2	2	4	215,500 00	Centre.	
Ouest		2		31	60	91																			3	2	4	276,000 00	West.	
Hochelaga		2		8	15	23																				5	8	91	911,665 00	Hochelaga.
Saint-Gabriel		31		16	84	100																				2	2	23	200,300 00	St. Gabriel.
Saint-Denis		8		12	8	20																				4	2	100	109,080 00	St. Denis.
Sainte-Anne		12		8	20	4																				2	14	20	123,912 00	St. Ann.
		4	187		390	590	787	94																	5	39	86	581	\$3,397,741 00	

TABLEAU No 4
LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS ONT ETE VISITES ET DES AVIS ONT ETE ENVOYES POUR QU'ILS SOIENT MUNIS D'APPAREILS DE SAUVETAGE

Asile Bethléem, 17 mars 1903. Carré Richmond.
Banque Provinciale, 8 avril, 1903. Place D'Armes.
Hospice Sainte-Marguerite, 7 juillet 1903. 557 Sherbrooke.
Succession Biron, 24 juillet, 1903. 1920 Notre-Dame.
J.-H. Naud, 5 août, 1903. Guy.
SS. Nom de Jésus et Marie, 10 août, 1903, 129 Notre-Dame.
Sœurs du Bon Pasteur, 10 août 1903. 500 Sherbrooke.
Hospice Sainte-Marguerite, 28 oct. 1903. 557 Sherbrooke.
Académie Saint-Louis de Gonzague, 10 décembre, 1903. 405 Sherbrooke.
Académie Marie-Rose, 10 décembre, 1903. 410 Rachel.
Couvent SS. Noms Jésus et Marie, 10 décembre 1903. 129 Notre-Dame.
Sœurs de la Providence, 10 déc. 1903. 797 Sainte-Catherine.
Asile de la Providence, 10 déc. 1903. 789 Sainte-Catherine.
Pensionnat Sainte-Catherine, 10 décembre 1903. 759 Sainte-Catherine.
Asile de la Providence, 10 août 1903. 1631 Sainte-Catherine.
C. Dignard & Cie., 10 décembre 1903. 245 De Lorimier.
J.-H. Naud (2ème avis), 10 décembre 1903. Guy.

TABLE No. 4
THE FOLLOING ESTABLISHMENTS WERE VISITED AND NOTICES SENT FOR THE PURPOSE OF HAVING THEM PROVIDED WITH FIRE-ESCAPES.

Bethleem Asylum, 17th March, 1903. Richmond Square.
Banque Provinciale, 8th April, 1903. Place D'Armes.
St. Ls. Gonzague Academy, 10th Dec., '03, 405 Sherbrooke.
Biron Estate, 24th July, 1903. 1920 Notre-Dame.
J. H. Naud, 5th August, 1903. Guy.
The Holy Names of Jesus and Mary, 10th August, 1903. 129 Notre-Dame.
Nuns of the Good Shepherd, 10th August, 1903. 500 Sherbrooke.
St. Margaret Hospital, 28th October, 1903. 557 Sherbrooke.
St. Ls. Gonzague Academy, 10th December, 405 Sherbrooke.
Marie Rose Academy, 10th December, 1903. 410 Rachel.
Holy Names of Jesus and Mary Convent, 10th December, 1903. 129 Notre-Dame.
Providence Nuns, 10th December, 1903. 797 St. Catherine.
Providence Asylum, 10th December, 1903. 789 St. Catherine.
St. Catherine Boarding-School, 10th December, 1903. 759 St. Catherine.
Providence Asylum, 10th December, 1903. 1631 St. Catherine.
C. Dignard & Co., 10th December, 1903, 245 De Lorimier.
J. H. Naud, (2nd. notice), 10th December, 1903, Guy.

DELIBERATIONS

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 13 mai

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, Sadler, Ekers, Lapointe, Carter et DeSerres.

—La question des appropriations pour travaux permanents étant prise en considération, il est proposé et

Résolu: Que tous les départements de la Cité reçoivent instruction d'envoyer avant lundi leurs demandes, et que M. Lafresne soit prié de préparer, pour chaque membre de cette Commission, un état détaillé de toutes ces demandes.

Il est aussi

Résolu: Que la Commission de la Voirie soit priée de préparer un état des trottoirs requis dans chaque quartier et aussi de ceux qu'on se propose d'y construire.

—Soumis un rapport de la Commission des Marchés, recommandant que la somme de \$234.64 soit remboursée au Conseil des Arts et Manufactures pour travaux exécutés au Marché Saint-Laurent.

Résolu: De concourir, le montant à être pris sur la balance non dépensée du revenu de 1903.

—M. Arnoldi ayant fait rapport qu'il avait acheté pour la Cité la propriété Préfontaine, rue Saint-Laurent, au prix de \$20,000, il est

Résolu: De recommander au Conseil de payer cette somme à même la balance non dépensée du revenu de 1903, en attendant que la propriété soit revendue.

—Soumis un rapport de la Commission des Marchés pour un crédit de \$14,000, afin de reconstruire les remises-débarcadères incendiées le 3 mai courant, au marché à bestiaux de l'Est.

Résolu: Qu'il soit suggéré à la Commission des Marchés de demander des soumissions pour la reconstruction de ces remises-débarcadères au nombre de douze et que, en attendant, le rapport reste devant cette Commission.

—*Résolu:* Que les avocats de la Ville soient priés de donner leur opinion qui a été demandée, il y a déjà longtemps, sur les taxes réclamées par la ville de Saint-Henri sur la propriété des Abattoirs.

—A la demande de M. Robb, il est

Résolu: D'accorder un congé de deux mois à M. Hewitt.

—Certaines accusations contre M. Beauvais étant prises en considération, il est

Résolu: Que M. Beauvais soit démis de ses fonctions, et que M. Robb reçoive instruction de donner avis à la Compagnie de Garantie et d'Assurance et de prendre les moyens d'établir le montant perçu par M. Beauvais et non remis à la Ville.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 16 mai

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

M. Péchevin Lavallée et M. L. Martineau se présentent devant la Commission et demandent qu'il soit permis à certains propriétaires intéressés de se faire entendre, à la prochaine assemblée, au sujet d'une requête présentée au Conseil le 2 de mai, demandant que le terrain voulu soit exproprié dans le but d'ouvrir la rue Burnett, à partir de son extrémité actuelle jusqu'à la rue Dorion.

Après délibération, il est

Résolu: Que les propriétaires des immeubles faisant face à la rue Burnett, soient priés de déclarer s'ils consentent à se charger du coût entier de ladite expropriation, et de plus que l'inspecteur de la Ville soit chargé de dresser un plan et de faire un estimé sur le coût approximatif de ladite amélioration.

—Les représentants du quartier Est, MM. les échevins L.-A. Lapointe et Lévy, étant présents, la Commission procéda à l'examen de la question de l'effacement des lignes homologuées de la rue LeRoyer, entre la rue Saint-Vincent et la place Jacques-Cartier, tel que demandé par une requête de

FINANCE COMMITTEE

Report of Meeting, held the 13th of May.

Present: Ald. Vallières, chairman, Sadler, Ekers, Lapointe, Carter and DeSerres.

—After discussing the question of appropriations for permanent work, it was moved, and

Resolved: That all the City departments be instructed to send in their requisitions before Monday, and that Mr. Dufresne be requested to prepare, for each member of this Committee, a detailed statement of such requisitions.

It was also

—*Resolved:* That the Road Committee be requested to prepare a statement showing the number of sidewalks needed in each ward, and those it intends constructing therein.

—Submitted a report from the Market Committee, recommending that the Council of Arts and Manufactures be reimbursed of the sum of \$234.64 for making certain repairs to St. Lawrence market.

Resolved: To concur, and to take this amount out of the unexpended revenue balance of 1903.

—Mr. Arnoldi having reported, purchasing, for the City, the Préfontaine property on St. Lawrence street for the sum of \$20,000, it was

Resolved: To recommend to Council the payment of this sum, and to take the same out of the unexpended revenue balance of 1903, pending the sale of said property.

—Submitted a report from the Market Committee, asking for an appropriation of \$14,000 to rebuild the landing sheds destroyed by fire at the Eastern Cattle Market on the 3rd of May, instant.

Resolved: To suggest that the Market Committee invite tenders for the purpose of rebuilding the twelve landing sheds destroyed, and that, meanwhile, said report remain before this Committee.

Resolved: That the City Attorneys be requested to give their opinion, which has been asked for some time ago, upon the question of taxes claimed by the town of St. Henri on the Abattoir property.

—At the request of Mr. Robb, it was

Resolved: To grant Mr. Hewitt a two months leave of absence.

—After examining certain charges against Mr. Beauvais, it was

Resolved: That Mr. Beauvais be discharged, and that Mr. Robb be instructed to notify the Guarantee & Insurance Co. of the fact, and to take the necessary steps to ascertain the amount collected by Mr. Beauvais, not accounted for to the City.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of Meeting, held the 16th May.

Present: Ald. Larivière chairman, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS.

Ald. Lavallée and Mr. L. Martineau, came before the Committee and requested that interested proprietors be permitted to address the Committee at the next meeting regarding the petition presented to Council on the 2nd. of May, praying that the necessary land be expropriated for the opening of Burnett street from present extremity to Dorion street.

After due deliberation, it was

Resolved: That the proprietors of immovables fronting on Burnett street be requested to state if they are willing to assume the entire cost of said expropriation and furthermore that the City Surveyor be instructed to prepare a plan and report as to the probable cost of said improvement.

—Ald. L. A. Lapointe and Ald. Lévy, representatives of the East Ward, being present, the Committee proceeded to consider the question of erasing the homologated lines of LeRoyer street, between St. Vincent street and Jacques-Cartier Square, as requested by a petition bearing the names of

la majorité (en valeur et en nombre) des propriétaires des immeubles faisant face à cette partie de la rue LeRoyer.

La requête des propriétaires objectant à l'effacement des dites lignes, est aussi prise en considération, et, après mûre délibération, il est

Résolu: Qu'un rapport soit fait au Conseil, recommandant que les lignes homologuées de la rue LeRoyer projetée soient effacées, à partir de la rue Saint-Dizier jusqu'à la place Jacques-Cartier, sujet à l'approbation des avocats de la Ville, et, de plus, que l'inspecteur de la Ville soit prié de dresser un plan qui devra être annexé audit rapport.

—M. Lemire se présente devant la Commission pour appuyer sa demande au sujet de la nouvelle voie que la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc se propose d'établir en travers de la rue Richmond afin de faciliter la construction d'une voie de garage pour l'usage de M. Lemire.

Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu: Qu'un rapport soit fait au Conseil, recommandant que permission soit donnée à la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc d'établir une nouvelle voie en travers de la rue Richmond aux fins ci-dessus mentionnées et aux conditions suivantes:

1. Ladite voie en travers de la rue Richmond, ainsi qu'il appert du plan soumis, sera établie sous la surveillance de l'inspecteur de la Ville, dans l'espace compris entre les deux barrières qui renferment cette partie de la rue actuellement utilisée par ledit chemin de fer.

2. Ladite Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc sera responsable de tous dommages susceptibles d'être encourus, par les personnes ou les propriétés, à raison de la construction, de l'entretien, de la réparation ou de l'usage de ladite voie ou voie de garage, et sera tenue d'indemniser ladite Ville en cas de poursuite judiciaire et de la garantir contre telle poursuite ou jugement rendu ou réclamation reconnue comme bien fondée contre la Ville, y inclus les frais, pour la raison ci-dessus mentionnée.

3. Ladite voie devra être enlevée aux frais de ladite compagnie, lorsque la Ville jugera à propos d'ordonner son enlèvement.

4. Les conditions ci-dessus seront insérées dans un contrat notarié.

—A la demande de M. l'échevin Lavallée, président de la Commission de l'Incineration, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'indiquer, au moyen de piquets convenables, les lignes et niveaux des rues Saint-Hubert, Saint-André, Resther et Mentana, à partir de l'avenue Laurier jusqu'au chemin de fer du Pacifique Canadien, de manière à ce que le département de l'Incineration puisse élever lesdites rues à leur juste niveau.

M. l'échevin Lavallée demande aussi que la rangée de poteaux pour les fils électriques des tramways, sur la rue du Parc LaFontaine, soit modifiée de façon à embellir l'apparence de la rue et donner plus d'espace pour la circulation des voitures.

Résolu: De prier la "Montreal Street Railway Co." d'examiner ladite rangée de poteaux et de voir si elle pourrait faire les modifications indiquées pour donner plus d'espace aux voitures.

—M. l'échevin Lévy, président de la Commission des Marchés, demande que la rue conduisant à l'Abattoir de l'Est, à partir du haut de la rue Frontenac, soit améliorée.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de dresser un estimé et d'établir le coût des travaux à exécuter à cette fin.

REQUETES, ETC.

—De M. l'échevin Lavallée, demandant une passerelle en granit ou en blocs de scorie au côté sud de la rue Sherbrooke, à l'intersection de la rue Beaudry.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire exécuter l'ouvrage s'il le juge nécessaire.

—De M. E. L. Rosenthal, déclarant qu'il tiendra la Ville responsable de toute dépense qu'il encourra à cause de l'accident survenu à son enfant, par le fait de la défectuosité d'un trottoir près du No 761, rue Saint-Urbain.

Résolu: Que ladite lettre soit renvoyée au département des Reclamations, et, de plus, que l'inspecteur de la Ville soit prié de réparer ce trottoir, en attendant la construction d'un trottoir permanent.

—De M. Alfred Frigon, demandant le remboursement du pourcentage retenu sur la pose qu'il a faite, l'an dernier, de trottoirs en goudron.

Résolu: De s'en tenir aux termes du contrat.

—Du curé et des marguilliers de la paroisse de Sainte-Hélène, protestant contre l'élargissement de la rue Saint-Maurice.

Déposée sur le bureau.

the majority in value and number of the proprietors of immovables bordering on said portion of LeRoyer street.

The petition of proprietors opposed to the erasure of said lines was also considered, and after due deliberation, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the homologated lines of proposed LeRoyer street be erased from St. Dizier street to Jacques-Cartier Square, subject to the approval of the City Attorneys, and furthermore that the City Surveyor be instructed to prepare a plan to be attached to said report.

—Mr. E. Lemire came before the Committee in support of his application for an additional track to be laid by the Grand Trunk Railway Co. across Richmond street in order to facilitate the construction of a siding for Mr. Lemire's use.

On motion of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that permission be granted to the Grand Trunk Ry. Co., to lay an additional track across Richmond street, for the purpose aforesaid, on the following conditions:

1.—The said track across Richmond street as shown on the plan submitted shall be laid under the supervision of the City Surveyor, and shall also be laid within the space comprised between the two gates which enclose the portion of the said street presently utilized by the said railway company.

2.—The said Grand Trunk Ry. Co., shall be liable for all damages which may be occasioned to any person or property by reason of the construction, maintenance, repair or use of the said track or siding and shall be held to indemnify and hold harmless the City against any suit instituted, judgment rendered or claim recognized as well founded against the City including costs, for the reason above mentioned.

3.—The said track to be removed at the expense of the said railway company, whenever the City may deem it advisable to order its removal.

4.—The above conditions to be inserted in a notarial contract.

—At the request of Ald. Lavallée, chairman of the Incineration Committee, it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to indicate by means of suitable pickets, the lines and levels of St. Hubert, St. André, Resther and Mentana streets, from Laurier Ave., to the Canadian Pacific Railway, so that the Incineration Department may raise the said streets to the proper level.

Ald. Lavallée also requested that the line of trolley poles on Park LaFontaine be modified so as to improve the appearance of the street and make more room for vehicles.

Resolved: That the "Montreal Street Ry. Co.," be requested to examine the line of trolley poles in question and state whether it is feasible to make any modifications which would increase the space available for vehicles.

—Ald. Lévy, chairman of the Market Committee, asked that the street leading to the Eastern Abattoir from the head of Frontenac street be improved.

Referred to the City Surveyor for an estimate of the cost of the work required.

PETITIONS, ETC.

—From Ald. Lavallée for a granite or scoria block crossing on the south side of Sherbrooke street, at the intersection of Beaudry street.

Referred to City Surveyor with instructions to have the work done if necessary.

—From E. L. Rosenthal, stating that he will hold the City responsible for any expense he may incur owing to accident to his child due to defective sidewalk near No. 761, St. Urbain street.

Resolved: That said letter be referred to the Claims Department and furthermore that the City Surveyor be instructed to make said sidewalk safe, pending the construction of a permanent sidewalk.

—From Mr. Alfred Frigon for refund of percentage retained on coal tar sidewalks laid by him last year.

Resolved: That the terms of the contract be adhered to.

—From the Parish Priest and Church Wardens of St. Helen's Parish, protesting against the widening of St. Maurice street.

Laid on the table.

—De la Cie Wighton-Morrison, offrant de fournir des blocs de granit Stanstead pour pavage.

Résolu: De prier ladite compagnie de soumettre le coût desdits blocs.

—De M. Geo.-T. Vincent, demandant une position de contremaître ou d'inspecteur.

Déposée sur le bureau.

—De la "Montreal Street Ry. Co.," offrant de transporter de la pierre broyée de la carrière d'Outremont à divers endroits de la Ville, au taux de 37½c par verge cube, la Ville devant aussi défrayer le coût du travail requis pour poser, transférer ou enlever les voies de garage à cet effet.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de dresser un rapport sur le nombre de verges cubes de pierre broyée qu'il faudra, cette année, ce qu'il en coûtera pour faire la distribution de cette pierre des différentes voies de garage, et de ce que coûteront des bâtiments propres à recevoir ladite pierre dans des endroits commodes.

—De la "Warren Bituminous Paving Co.," déclarant que le pavé en macadam bitumineux posé par ladite compagnie est supérieur à celui posé par la "Barber Asphalt Paving Co."

Soumis aussi un protêt notarié de la "Warren Bituminous Paving Co., of Ontario, (Limited)," protestant contre l'adjudication à la "Barber Paving Company" du contrat pour la confection des pavages en macadam bitumineux, alléguant empiètement sur les droits brevetés de la "Warren Bituminous Paving Co.," et enjoignant à la Ville qu'elle la tiendra responsable.

Résolu: Que ladite lettre et ledit protêt soient référés aux avocats de la Ville, avec prière de rédiger une clause qui devra être insérée dans tout contrat à intervenir entre la "Barber Asphalt Paving Co.," et la Ville, en vertu de laquelle cette dernière se trouvera dégagée de toute responsabilité au sujet d'empiètement sur les droits brevetés, dans le cas où un contrat serait adjugé à la "Barber Asphalt Paving Co." pour la pose de pavés en macadam bitumineux.

RAPPORTS

De l'inspecteur de la Ville au sujet de la quantité de pierre extraite des tranchées faites pour les égouts des rues Saint-Hubert et Saint-André, dans le quartier Saint-Denis.

Résolu: De différer l'examen dudit rapport jusqu'à ce que l'opinion des avocats de la Ville ait été reçue.

—De l'inspecteur de la Ville, déclarant que le pont au-dessus du déversoir, rue des Seigneurs, a besoin de réparations et que le Gouvernement se dégage de toute responsabilité à cet égard.

Résolu: De prier le Gouvernement Fédéral de faire réparer ledit pont d'une manière convenable, et, de plus, que l'inspecteur de la Ville fasse les réparations temporaires nécessaires au trafic, et de notifier le gouvernement que, quoiqu'elle fasse ces réparations temporaires, la Ville n'assume aucune responsabilité quelconque.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Que le terrain vacant appartenant à M. Courtois, qui se trouve sur la rue Berri, entre les rues Saint-Paul et Saint-François, soit loué de mois en mois au taux de \$10 par mois, pour servir de clos pour le département de la Voirie.

—Soumis un estimé du coût du rénumérotage de l'avenue Mont-Royal.

L'inspecteur de la Ville dit que cet ouvrage est terminé.

Résolu: Que ledit estimé soit déposé aux archives.

—Soumis le rapport de l'inspecteur de la Ville, au sujet de la quantité des dalles de pierre requises pour cette année, et de leurs dimensions.

Résolu: Que le contrat pour la fourniture de la pierre bleue de New-York (pierre bleue de la rivière Hudson) soit adjugé, conformément au cahier des charges, termes et conditions et aux formules de sa soumission, à M. F.-D. Lawrence, pour 20,000 verges, plus ou moins, aux prix y mentionnés.

—M. l'échevin Bastien attire l'attention de la Commission sur le fait que, dans sa soumission pour la fourniture des blocs de scorie, M. F.-D. Lawrence a soumis un prix par verge carrée au lieu de par 1000 blocs, et il demande que soit rectifiée cette erreur dans le rapport et dans le contrat.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Qu'un rapport soit fait au Conseil, recommandant que les montants suivants, pour l'enlèvement des po-

—From the Wighton, Morrison Co., offering to supply Stanstead Granite Paving Blocks.

Resolved: That said Company be requested to submit prices.

—From Mr. Geo. T. Vincent for a position as foreman or inspector.

Laid on the table.

—From the "Montreal Street Ry. Co.," offering to haul crushed stone from Outremont Quarry to various points in the City at the rate of 37½c per cubic yard, the City also to pay cost of labor required to lay, transfer or remove the necessary sidings.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to report as to the probable number of cubic yards of crushed stone to be used this year, and the cost of distributing the stone from the various sidings. And furthermore as to the cost of securing suitable depots in convenient localities.

—From the Warren Bituminous Paving Company, stating that the bituminous macadam pavement laid by said company is superior to the bituminous macadam pavement laid by the Barber Asphalt Paving Co.

Submitted also a notarial protest from The Western Bituminous Paving Company, of Ontario, Limited, protesting against the contract for bituminous macadam pavement being awarded to the Barber Asphalt Paving Company on the ground that the patents of the Warren Bituminous Paving Co., would be infringed, and that the City will be held responsible.

Resolved: That said letter and protest be referred to the City Attorneys, to draft a clause to be inserted in any contract which may be made with the Barber Asphalt Paving Co., by virtue of which the City will be free from all responsibility respecting the infringement of any patents in the event of a contract being awarded to the Barber Asphalt Paving Co., to lay bituminous macadam pavements.

REPORTS.

—From the City Surveyor anent the quantity of stone extracted from the trenches made for sewers in St. Hubert and St. André streets, St. Denis ward.

Resolved: That consideration of said report be deferred until the City Attorneys' opinion in connection therewith, be received.

—From the City Surveyor, stating that the bridge over the tail-race on Seigneurs street is in need of repairs and that the Government disclaims all responsibility in the matter.

Resolved: That the Federal Government be requested to have the said bridge properly repaired, and, furthermore that the City Surveyor be authorized to make the temporary repairs necessary for traffic and that the government be notified that the City assumes no responsibility whatever on account of having made the said temporary repairs.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That the vacant land belonging to Mr. Courtois and situated on Berri street, between St. Paul and St. François streets be rented from month to month, at the rate of \$10.00 per month, to be used as a yard for the Road Department.

—Submitted estimate of cost of renumbering Mount Royal Ave.

The City Surveyor said the work had been done.

Resolved: That said estimate be filed.

—Submitted the City Surveyor's report anent the quantity of various sizes of flagstone for this year.

Resolved: That the contract for the supply of New York Bluestone (Hudson River Bluestone), according to specifications, terms and conditions and form of tender, be awarded to the lowest tenderer, Mr. F. D. Lawrence, for 20,000 yards, more or less, at the prices mentioned in his tender for same.

—Ald. Bastien drew attention to the fact that in his tender for scoria blocks, Mr. F. D. Lawrence submitted a price per square yard instead of per 1000 blocks; he asked that this be rectified in the report and contract.

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending

teaux des tramways électriques, durant l'année 1903 soient pris à même les crédits de l'exercice courant :

Rue Notre-Dame	\$26.87
Rue William, à l'intersection de la ruelle Longueuil	4.37
Rue Darling	3.95
Rue Dufferin	5.62
Rue Ontario, à l'intersection de la rue Joliet	2.51
Avenue Mont-Royal, entre les rues Saint-Hubert et Rivard	27.24
Square Chaboillez	44.90
Rue Centre, entre les rues Laprairie et Ropery	6.75
Rue Ontario, vis-à-vis le No 1334	6.25
	<hr/>
	\$128.47

ing that the following amounts for removing trolley poles during 1903, be paid out of this year's appropriation :

Notre-Dame street	\$26.87
William street, at intersection of Longueuil Lane	4.37
Darling street	3.95
Dufferin street	5.62
Ontario St., at intersection of Joliet St.	2.51
Mount Royal ave., between St. Hubert & Rivard Sts.	27.24
Chaboillez Square	44.90
Centre St. between Laprairie & Ropery streets	6.75
Ontario St., opposite No. 1334	6.25
	<hr/>
	\$128.47

—Il est **Résolu**: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire faire l'essai des échantillons du granit du Mont Johnston et du granit Laurentien, à l'Université McGill.

—Soumis un extrait des minutes de l'assemblée du Conseil, tenue le 18 avril, contenant une série de questions au sujet de l'engagement de M. Coderre à la carrière d'Outremont.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière d'y répondre. —Comme certain mécontentement s'est manifesté au sujet de la manière dont certains excavations sont pratiquées et ensuite négligées dans les pavages permanents, il est

Résolu: Que la Compagnie de Gaz de Montréal soit priée non seulement de combler lesdites ouvertures au niveau du pavé, mais aussi de les tenir en cet état de manière à ce qu'il ne puisse exister de dépression ni se produire d'enfoncements lorsque lesdites ouvertures seront réparées d'une façon permanente.

Il est de plus **Résolu**: Que les avocats de la Ville soient priés de se prononcer sur le recours que possède la Ville contre la Compagnie de Gaz de Montréal en ce qui regarde la réparation des ouvertures pratiquées dans les pavages permanents et si, dans le cas où ladite compagnie négligerait de combler lesdites ouvertures après en avoir été notifiée, la Ville pourrait, après un délai raisonnable, réparer lesdites ouvertures aux dépens de ladite compagnie.

Résolu: Que la "Montreal Street Railway Co." soit priée de déclarer si elle est disposée à exécuter le pavage entre ses rails avec des blocs de granit rue Sainte-Catherine ouest, la Ville devant fournir les blocs et la compagnie exécuter l'ouvrage.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'engager M. Colerette comme inspecteur de trottoirs, aussi tôt qu'il aura besoin des services d'un tel fonctionnaire.

—Sur proposition de M. l'échevin Bastien, il est **Résolu**: Que nul employé du département de la Voirie ne devra s'absenter, durant un ou plusieurs jours, du bureau, sans en avoir obtenu la permission de l'inspecteur de la Ville, et cette permission devra être ratifiée par le président de la Commission de la Voirie.

—Sur la recommandation de l'inspecteur de la Ville, il est **Résolu**: D'acheter mille copies lithographiées du "Plan général de la Ville de Montréal et des municipalités environnantes" au prix de \$490 pour l'usage de ce département.

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, soumettant les estimés suivants des crédits supplémentaires pour l'exercice de 1904:

Pour réfection des pavages permanents	\$150,000
Pour réfection des entre-voies des pavages permanents	50,000
Pour réfection des trottoirs	15,000
Pour nouveaux pavages permanents	632,747
Pour nouveaux trottoirs permanents	60,000
Pour nettoyage des rues non pavées	15,000
Pour arrosage des rues	15,000
Pour outillage de préparation de l'asphalte	5,000
Pour nouveaux égouts	20,000
Pour nouveau débouché de l'égout de l'avenue De Lorimer	16,000
Pour augmenter la force motrice à l'usine de la pompe de la rue Craig	50,000
Pour l'égout auxiliaire de la rue Sherbrooke	115,000
Pour raccordement d'égouts privés	2,000
Pour déplacement de poteaux afin d'améliorer les rues	2,000
Pour réfection des égouts, et nettoyage	10,000
Pour soupapes de sûreté	3,000
Compte de marchandises	1,000
	<hr/>
	\$1,161,747

—It was **Resolved**: That the City Surveyor be instructed to have the samples of Mount Johnston granite and of Laurentian granite paving blocks tested at McGill University.

—Submitted an extract from the minutes of the meeting of the City Council, held on the 18th April, containing a list of questions respecting the engagement of Mr. Coderre at the Outremont Quarry.

Referred to the City Surveyor to answer same.

—Dissatisfaction having been expressed regarding the manner in which cuts are made and neglected in the permanent pavements, it was

Resolved: That the Montreal Gas Co., be required not only to fill up the cuts to the level of the pavement, but also to keep the said cuts filled up to the said level, so that no depressions shall exist and no sinkages shall occur when said cuts are permanently repaired.

It was furthermore

Resolved: That the City Attorneys be requested to state what power the City has over the Montreal Gas Co., with respect to the repairing of cuts made in permanent pavements, and also whether, in the event of the said company neglecting to execute the necessary repairs to cuts after receiving notice to do so, the City may, after a reasonable delay, repair the said cuts and charge the cost of the work to said company.

—**Resolved**: That the Montreal Street Ry. Co. be requested to state if it is prepared to pave its track space with granite blocks on St. Catherine street West, the blocks to be supplied by the City and the work to be done by the Company.

—**Resolved**: That the City Surveyor be instructed to engage Mr. Colerette as sidewalk inspector as soon as he shall require the services of an inspector for such work.

—On motion of Ald. Bastien, it was

Resolved: That no employee of the Road Department shall absent himself for one or several days from the office without obtaining permission from the City Surveyor, said permission to be concurred in by the chairman of the Road Committee.

—On the recommendation of the City Surveyor, it was

Resolved: That 1,000 lithograph copies of Mr. Jos. Charlebois' "General Plan of the City of Montreal and outlying municipalities" be purchased for the sum of \$490.00 for use in this department.

Resolved: That a report be made to Council submitting the following supplementary estimates for the year 1904:

Repairs to permanent pavements	\$150,000
Repairs to permanent pavements between tracks	50,000
Repairs to permanent sidewalks	15,000
New permanent pavements	632,747
New permanent sidewalks	60,000
Cleaning unpaved streets	15,000
Watering streets	15,000
Asphalt plant	5,000
New sewers	20,000
New outlet for DeLorimer Ave. sewer	16,000
Increasing capacity of Craig St. Pumping Plant	50,000
Storm sewer, Sherbrooke street	115,000
Private Drain Connections	2,000
Moving poles for street improvements	2,000
Repairs to sewers, and cleaning	10,000
Safety valves	3,000
Stock account	1,000
	<hr/>
	\$1,161,747

Ajournement.

\$1,161,747

Adjourned.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

J. H. DILLON,
Secretary.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 16 mai

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Duquette, Ricard, Lemay, Wilson et Gallery.

—Soumis un compte du surintendant, M. J.-A. Leguerrier, s'élevant à \$11.00 pour dépenses casuelles.

Résolu: D'acquitter ce compte.

—La question des travaux permanents étant discutée, il est

Résolu: De demander au Conseil les crédits suivants:

Ateliers et écurie de l'Est	\$5,399
Ateliers et écurie de l'Ouest	2,846
Incinérateur	1,300
Nouvelle installation, division Est	30,950
	\$40,495

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

INCINERATION COMMITTEE

Report of Meeting, held the 16th May.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Duquette, Ricard, Lemay, Wilson and Gallery.

—Mr. J. A. Leguerrier, superintendent, submitted an account of \$11 for contingent expenses.

Resolved: That the same be paid.

—After discussing the question of permanent work, it was

Resolved: To ask Council for the following appropriations:

For Eastern Shops and stables	\$5,399
For Western Shops and stables	2,846
For the Incinerator	1,300
For the Eastern division new installation	30,950
	\$40,495

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

COMMISSION D'HYGIENE ET DES STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée tenue le 16 mai

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Couture, Marchand, Leclaire, Nelson, Ames et Hébert.

Résolu: Que le rapport de la sous-commission donnant le résultat des examens des candidats à la position d'inspecteur sanitaire, maintenant devant la Commission, soit adopté.

—*Résolu:* Que le rapport de la sous-commission au sujet de la préparation des règles pour l'administration des bains publics, maintenant devant la Commission, soit adopté.

—Est prise en considération la question d'augmenter, de deux membres, le corps de police sanitaire.

M. l'échevin Leclaire propose que M. John Murphy soit nommé inspecteur sanitaire.

M. l'échevin Marchand propose en amendement que M. J. Currie soit nommé à cette position.

Le vote étant pris, ledit amendement est affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence

—M. l'échevin Couture propose que M. Leclaire soit nommé inspecteur sanitaire.

—M. l'échevin Hébert propose en amendement que M. A. Chartrand soit nommé à cette position.

M. l'échevin Nelson propose en sous-amendement que M. O. Barré soit nommé.

Et ledit sous-amendement ayant été mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Ames et Nelson—2.

Contre: Couture, Hébert et Leclaire—3.

Le sous-amendement est ainsi négativé.

L'amendement étant mis aux voix, la Commission se partage de nouveau:

Pour: Ames, Hébert et Marchand—3.

Contre: Nelson, Couture et Leclaire—3.

Le vote étant égal, le président donne son vote prépondérant en faveur dudit amendement, lequel est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

—*Résolu:* Que les bains publics soient ouverts ce jour, 16 mai, et que leur ouverture officielle soit célébrée le 24.

—*Résolu:* Que la somme de \$120.50 soit accordée à l'ingénieur sanitaire pour accessoires aux bains publics.

—Sur proposition de M. l'échevin Marchand, il est

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, demandant un crédit de \$9,000 pour la construction de bains publics dans le quartier Sainte-Marie et dans le quartier Hochelaga.

—*Résolu:* Qu'un rapport soit présenté au Conseil, demandant un crédit de \$9,000 pour construire un bain public dans le quartier Saint-Joseph.

—*Résolu:* Qu'un rapport soit fait au Conseil, demandant une somme de \$5,000 pour le chauffage des bains publics permanents.

Résolu: Que la requête de M. N. Bohémier, demandant d'ériger une écurie, soit référée aux avocats de la Ville.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of Meeting, held the 16th May.

Present: aldermen Dagenais chairman, Couture, Marchand, Leclaire, Nelson, Ames and Hébert.

—*Resolved:* That the report of sub-committee on the result of the examinations of candidates for the position of sanitary inspector, now before the meeting, be received and adopted.

—*Resolved:* That the report of the sub-committee on regulations for the public baths, now before the meeting, be received and adopted.

—The meeting considered the question of appointing two new members for the sanitary police force.

Moved by alderman Leclaire that Mr. John Murphy be appointed sanitary inspector.

Moved in amendment by alderman Marchand that Mr. J. Currie be appointed to the position.

And the question having been put on the said amendment, it was carried in the affirmative and was

Resolved: Accordingly.

Moved by alderman Couture that Mr. Leclaire be appointed sanitary inspector.

Moved in amendment by alderman Hébert, that Mr. A. Chartrand be appointed to said position.

Moved in sub-amendment by alderman Nelson, that Mr. O. Barré be appointed.

And the question having been put upon the sub-amendment the meeting divided:

Yeas: Ames and Nelson—2.

Nays: Couture, Hébert and Couture—3.

So it passed in the negative.

The question was then put upon the amendment, when the meeting again divided.

Yeas: Ames, Hébert, Marchand—3.

Nays: Nelson, Couture, Leclaire—3.

The vote being equally divided, the chairman gave his casting vote in favor of said amendment and it was carried in the affirmative and

Resolved: Accordingly.

—*Resolved:* That the public baths be opened this day, the 16th May, and that the official opening take place on Victoria day, 24th instant.

—*Resolved:* That \$120.50 be allowed the Sanitary Engineer for appliances needed for the public baths.

—On motion of alderman Marchand:

Resolved: That a report be made to Council asking for an appropriation of \$9,000 for a public bath for St. Mary's and Hochelaga wards.

Resolved: That a report be made to Council asking for an appropriation of \$9,000 for a public bath in St. Joseph's ward.

—*Resolved:* That a report be made to Council asking for the sum of \$5,000 for the heating of the permanent public baths.

—*Resolved:* That the question of the petition of Mr. N. Bohémier re the erection of a stable, be referred to the City Attorneys, for their opinion.

—Résolu: Que la question des chalets de nécessité soit renvoyée à la prochaine assemblée.

—Résolu: Que l'inspecteur en chef des aliments fasse rapport sur les mesures qu'il a prises pour empêcher la vente de veaux trop jeunes et impropres à la consommation.

Ajournement.

J.-I. FLYNN,
Secrétaire.

—Resolved: That the question of "Chalets de nécessité" be deferred until next meeting.

—Resolved: That the Chief Food Inspector report upon the measures taken by him to prevent the sale of the calves two young to be fit for food.

Adjourned.

J. I. FLYNN,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 16 mai

(D'après les minutes du Conseil, Vol. 166, Page 97)

M. l'échevin Sadler, maire suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Vallières, Larivière, Saint-Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Turner, Sadler, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé Lapointe (L.-A.) Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson, Sauvageau, Lapointe (N.) Stearns, Payette, Lemay, Couture, Hébert DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin et Duquette.

PETITIONS, ETC.

1. Injonction de la "Montreal Union Abattoir Co." au sujet de la pression de l'eau.
Renvoyée à la Commission de l'Aqueduc.

2. De l'Association des Epiciers demandant que soit mis en vigueur le règlement concernant "les timbres de commerce".
Déposée sur le bureau.

3. Le député-ministre de la Milice et de la Défense adresse une communication au sujet de l'Île Sainte-Hélène et de l'établissement d'une école militaire.
Déposée sur le bureau.

4. De M. Geo. Normandin demandant l'autorisation d'installer un engin à vapeur, et de MM. Graham et Hodgson demandant l'autorisation d'ouvrir une cour à bois.
Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

5. De M. l'échevin Ames, concernant la nomination des employés civiques.

6. De M. l'échevin Ames, concernant les cautionnements.

7. De M. l'échevin Dagenais, concernant la construction de l'hôpital Alexandra.

8. De M. l'échevin Saint-Denis, pour réglementer l'usage des automobiles.

9. De M. l'échevin Dagenais, pour amender le règlement portant le numéro 105.

10. De la Commission des Finances recommandant de charger le coût de l'achat de la propriété Préfontaine (\$20,000) au fonds de la balance non dépensée du revenu.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin CARTER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

11. De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission des Marchés qui demande de payer \$234.64 au Conseil des Arts et Manufactures.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin LEVY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

12. De la Commission de la Voirie recommandant que soit adjugé à M. F.-D. Lawrence le contrat pour la fourniture de la pierre bleue américaine (N. Y. bluestone).

13. De la Commission de la Voirie recommandant de payer, à même le fonds des crédits de l'exercice courant, \$128.47 pour le déplacement de poteaux.

14. De la Commission de la Voirie demandant l'autorisation d'accepter la rue Labelle de la "St. Denis Land Co".

15. De la Commission de la Voirie demandant l'autorisation d'opérer le viement d'un crédit de \$223.94 à être appliqué aux trottoirs permanents.

16. De la Commission de la Voirie recommandant que soit adjugé à M. F.-D. Lawrence le contrat pour la fourniture des blocs de scories.

CITY COUNCIL

Report of Special Meeting, held the 16th of May.

(According to the minutes of Council, Vol. 166, Page 97.)

Ald. G. W. Sadler, acting mayor, in the chair.

Present: Ald. Vallières, Larivière, St. Denis, Robertson, Clearihue, Lévy, Dagenais, Lavallée, Turner, Sadler, Gallery, Ames, Wilson, Chaussé, L. A. Lapointe, Bumbray, Ricard, Carter, Walsh, Nelson, Sauvageau, N. Lapointe, Stearns, Payette, Lemay, Couture, Hébert, DeSerres, Bastien, Marchand, Leclair, Proulx, Paquin and Duquette.

PETITIONS, ETC.

1. Notification by Montreal Union Abattoir Co. anent the pressure of the water.
Referred to Water Committee.

2. Grocers Association, asking that by-law re trading stamps be enforced.
Laid on the table.

3. Deputy Minister of Militia and Defence concerning St. Helen's Island and the establishment of a military school.
Laid on the table.

4. Geo. Normandin to erect a steam engine and Graham and Hodgson to open a wood yard.
Referred to the Fire and Light Committee.

5. By Ald. Ames, concerning civic appointments.

6. By Ald. Ames, concerning guarantee bonds.

7. By Ald. Dagenais, concerning the construction of the Alexandra Hospital.

8. By Ald. St. Denis to regulate the use of automobiles.

9. By Ald. Dagenais to amend by-law No. 105.

10. From Finance Committee to charge purchase price of Préfontaine property (\$20,000) against unexpended balance of revenue.
On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. CARTER, it was

Resolved: That said report be adopted.

11. From Finance Committee concurring in the following report of the Market Committee to pay \$234.64 to Council of Arts and Manufactures.
On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. LEVY, it was

Resolved: That said report be adopted.

12. From Road Committee to award contract for supply of N. Y. bluestone to F. D. Lawrence.

13. From Road Committee, to pay \$128.47 re removal of poles ex current year's appropriations.

14. From Road Committee, to accept Labelle street from St. Denis Land Co.

15. From Road Committee, to vary \$223.94 and apply same to permanent sidewalks.

16. From Road Committee, to award contract for scoria blocks to F. D. Lawrence.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu : Que lesdits rapports soient adoptés.

17. De la Commission de la Voirie, demandant l'autorisation de permettre à la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc de poser une voie additionnelle à travers la rue Richmond.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu : Que ledit rapport soit adopté. (M. l'échevin Sauvageau dissident).

18. De la Commission de Police recommandant l'incorporation du club athlétique "L'Etoile".

Question différée.

19. De la Commission des Incendies et de l'Eclairage recommandant d'autoriser MM. Blouin, Desforges et Latourelle à construire un abri.

20. De la Commission des Incendies et de l'Eclairage recommandant d'autoriser M. A. Bélair à ouvrir une cour à bois.

Sur proposition de M. l'échevin WALSH, appuyé par M. l'échevin SAUVAGEAU, il est

Résolu : Que lesdits rapports soient adoptés.

21. De la Commission des Incendies et de l'Eclairage recommandant de payer une indemnité aux héritiers de feu le pompier Enright.

Question différée.

22. De la Commission de l'Incineration demandant certains crédits pour l'exécution de travaux permanents.

23. De la Commission d'Hygiène et des Statistiques demandant des crédits

(1) de \$9,000 pour la construction d'un bain dans la partie Est de la Ville.

(2) de \$9,000 pour la construction d'un bain pour le quartier Saint-Joseph.

(3) de \$5,000 pour le chauffage des bains publics.

Renvoyés à la Commission des Finances.

24. De la Commission des Parcs et Traverses pour poursuivre les négociations avec le Gouvernement Fédéral pour l'acquisition de l'île Sainte-Hélène.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

Résolu : Que ledit rapport soit adopté.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

Résolu : Que la délégation suivante soit nommée pour se rendre à Ottawa le 26 du courant, avec prière de s'aboucher à ce sujet avec les autorités fédérales : MM. les échevins Robillard, Nelson, Lavallée, L.-A. Lapointe, Couture, Carter et Walsh.

25. De la Commission des Parcs et Traverses, demandant un crédit de \$250 pour des uniformes.

Renvoyé à la Commission des Finances.

ORDRE DU JOUR

26. Etant lu l'ordre du jour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet de fixer les limites du quartier Hochelaga.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu : Que le dit règlement soit maintenant lu une première fois.

Le règlement suivant est en conséquence lu une première fois :

* * *

Règlement pour modifier les limites du quartier Hochelaga et pour annexer au quartier Sainte-Marie la partie dudit quartier Hochelaga comprise entre le centre de la rue du Havre et celui de la rue Iberville de la rue Iberville.

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'Acte de Québec 3 Edouard VII, chapitre 62, section 3, le Conseil de la Ville de Montréal peut par règlement, modifier les limites du quartier Hochelaga de manière que la ligne du Chemin de fer du Pacifique Canadien le divise en deux parties inégales dans la direction du sud-est au nord-ouest, et que la partie de ce quartier comprise entre le centre de la rue du Havre et celui de la rue Iberville soit annexée au quartier Sainte-Marie;

Attendu qu'il convient de donner effet à ladite loi, nonobstant les dispositions de la charte 62 Victoria, chapitre 58, section 7, paragraphes 11 et 14, et, partant, de modifier les limites des quartiers Hochelaga et Sainte-Marie de cette Ville, suivant les bornes ci-après établies.

A une assemblée du Conseil, etc.,

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said report be adopted.

17. From Road Committee to allow G. T. Ry. Co. to construct an additional track across Richmond street.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved: That said report be adopted. (Ald. Sauvageau dissenting).

18. From Police Committee to incorporate "Le Club Athlétique L'Etoile."

Consideration deferred.

19. From Fire and Light Committee to allow Blouin, Desforges & Latourelle to erect a shelter.

20. From Fire and Light Committee, to allow A. Bélair to open a wood yard.

On motion of Ald. WALSH, seconded by Ald. SAUVAGEAU, it was

Resolved: That said report be adopted.

21. From Fire and Light Committee to pay indemnity to heirs of late fireman Enright.

Consideration deferred.

22. From Incineration Committee, for certain appropriations for permanent works.

23. From Hygiene and Statistics Committee, for appropriations of (1) \$9,000 for a bath in East End of City. (2) \$9,000 for a bath in St. Joseph ward. (3) \$5,000 for heating of public baths.

Referred to Finance Committee.

24. From Parks and Ferries Committee to continue negotiations with federal authorities for the making over of St. Helen's Island.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. PROULX, it was

Resolved: That said report be adopted.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. ST. DENIS, it was

Resolved: That the following deputation be appointed to proceed to Ottawa in this connection on the 26th inst., with instructions to interview the federal authorities, viz: Ald. Robillard, Nelson, Lavallée, L. A. Lapointe, Couture, Carter and Walsh.

25. From Parks and Ferries Committee for an appropriation of \$250 for uniforms.

Referred to Finance Committee.

ORDER OF THE DAY.

26. The order of the day being read for 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to fix the limits of Hochelaga ward.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said by-law be now read a first time. Said by-law was accordingly read a first time.

* * *

By-law to alter the boundaries of Hochelaga Ward and to annex to St. Mary's Ward that portion of said Hochelaga Ward comprised between the middle of Harbour St. and that of Iberville St.

Whereas, under the provisions of the Quebec Act, 3 Ed. ward VII, Chap. 62, Sect. 3, the Council of the City of Montreal may, by by-law, alter the boundaries of Hochelaga Ward in such manner that the line of the Canadian Pacific Railway shall divide it into two unequal parts in a direction from South-East to North-West and that the portion of the said Ward comprised between the middle of Harbour street, and that of Iberville street, shall be annexed to St. Mary's Ward;

Whereas it is expedient to give effect to the said law, notwithstanding the provisions of the Charter, 62 Vict., Chap. 58, Sect. 7, paragraphs 11 and 14, and therefore to alter the limits of Hochelaga and St. Mary's Wards, of this City, according to the boundaries hereinafter established.

At a meeting of the Council of the City of Montreal, etc.

Il est ordonné et statué par ledit Conseil comme suit :

Sec. 1.—Le quartier Hochelaga est borné comme suit :
 Au nord-est par la limite nord-est de la Ville; au sud-est par cette partie du fleuve Saint-Laurent située vis-à-vis de et s'étendant depuis la limite nord-est de la Ville jusqu'à la prolongation de la limite nord-est du lot du cadastre numéro 164 du quartier Hochelaga; au sud-ouest par une ligne s'étendant le long de la limite nord-est du lot du cadastre numéro 164, plus haut mentionné, et sa prolongation au fleuve, depuis le fleuve jusqu'à la rue Notre-Dame; de là, suivant le milieu de la rue Notre-Dame jusqu'au milieu de la rue du Havre; de là, suivant le milieu de la rue du Havre jusqu'à son extrémité nord-ouest joignant la rue Hochelaga; de là, suivant une ligne droite qui est la prolongation de la droite qui est la prolongation de la limite nord-ouest du quartier Sainte-Marie; de là, suivant la prolongation de la limite nord-ouest du quartier Sainte-Marie en dernier lieu mentionnée jusqu'au milieu de la rue Iberville; de là, suivant un ligne longeant la limite qui sépare la Ville de Montréal de la Municipalité de De Lorimier jusqu'à la limite nord-ouest de la Ville; au nord-ouest par la limite nord-ouest de la Ville de Montréal.

Sec. 2.—Le quartier Sainte-Marie est borné comme suit :
 Au nord-ouest par une ligne s'étendant le long de la limite nord-est du lot du cadastre No 164 du quartier Hochelaga et sa prolongation au fleuve, depuis le fleuve jusqu'à la rue Notre-Dame et de là le long de la rue Notre-Dame jusqu'au milieu de la rue du Havre; de là, suivant le milieu de la rue du Havre, jusqu'à son extrémité nord-ouest joignant la rue Hochelaga; de là, suivant une ligne droite qui est la prolongation du milieu de la rue du Havre jusqu'à sa jonction avec une autre ligne droite qui est la prolongation de la limite nord-ouest du quartier Sainte-Marie; au nord-ouest par la limite nord-ouest de la Ville, depuis le point de jonction en dernier lieu mentionné jusqu'à l'avenue De Lorimier; au sud-ouest par le milieu de l'avenue De Lorimier, depuis l'ancienne limite nord-ouest de la Ville jusqu'au fleuve Saint-Laurent; au sud-est par cette partie du fleuve Saint-Laurent située vis-à-vis de et s'étendant depuis l'avenue De Lorimier jusqu'à la prolongation de la limite nord-est du lot du cadastre numéro 164 du quartier Hochelaga.

Section 3.—Le présent règlement entrera en vigueur le...

27. Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement *re* conduits souterrains.
 Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est
Résolu : Que ledit règlement soit lu une première fois.
 Ce règlement suivant est en conséquence lu une première fois :

Règlement pour l'enfouissement des fils électriques.

A une assemblée, etc.
 Il est ordonné et statué, etc.
 Sec. 1.—Il est défendu à l'avenir de poser des poteaux et de suspendre des fils conducteurs le long ou à travers aucune rue, allée et place publique dans la Ville de Montréal.
 Sec. 2.—Tous les poteaux déjà érigés et les fils conducteurs déjà suspendus devront, dans un délai d'un an, et lesdits fils conducteurs devront être placés dans des conduites souterraines.
 Sec. 3.—Ces conduites souterraines seront construites sous la direction de l'inspecteur de la Ville, de la manière et dans les endroits qu'il indiquera.
 Sec. 4.—Aucune personne n'ouvrira la surface d'aucune rue, allée et place publique et ne fera aucune excavation pour l'installation de conduites souterraines sans avoir au préalable obtenu un permis à cet effet de l'inspecteur de la Ville, et toute personne qui obtiendra ce permis devra remplir telle excavation et remettre tous les pavages et toutes les parties de la chaussée en aussi bonne condition qu'ils l'étaient avant l'excavation et les tenir en bon état pendant une année après qu'ils auront été restaurés, et le temps à consacrer à l'exécution de ces travaux ainsi que le temps pendant lequel la tranchée ou les tranchées pourront être laissées ouvertes, chaque fois, seront aussi déterminés par ledit inspecteur de la Ville.
 Sec. 5.—Dans le cas où la Ville profiterait de ces excavations pour substituer un autre genre de pavage dans aucune

It was ordained and enacted by the said Council as follows :

Sect. 1.—Hochelaga Ward is bounded as follows :
 On the North-East by the North-Eastern boundary of the City; on the South-East by that portion of the River St. Lawrence situate opposite to and extending from the North-Eastern boundary of the City to the continuation of the North-Eastern boundary of cadastral lot No. 164 of Hochelaga Ward; on the South-West by a line extending along the North-Eastern boundary of cadastral lot No. 164, above mentioned, and its continuation to the River, from the River to Notre-Dame street; thence following the middle of Notre-Dame street to the middle of Harbour street; thence following the middle of Harbour street to its North-Western end abutting on Hochelaga street; thence following a straight line being the continuation of the middle of Harbour street, to its junction with another straight line, being the continuation of the North-Western boundary of St. Mary's Ward; thence following the continuation of the North-Western boundary of St. Mary's Ward above mentioned, to the middle of Iberville street; thence following a line running parallel to the boundary-line separating the City of Montreal from the Municipality of DeLorimier to the North-Western limit of the City; on the North-West, by the North-Western limit of the City of Montreal.

Sect. 2.—St. Mary's Ward is bounded as follows :
 On the North-East by a line running along the North-Eastern boundary of cadastral lot No. 164 of Hochelaga Ward and its continuation to the River, from the River to Notre-Dame street, and thence along Notre-Dame street to the middle of Harbour street; thence following the middle of Harbour street to its North-Western end, abutting on Hochelaga street; thence following a straight line, being the continuation of the middle of Harbour street, to its junction North-Western boundary of St. Mary's Ward; on the North-West by the North-Western boundary of the City, from the point of junction last mentioned to DeLorimier Avenue; on the South-West by the middle of DeLorimier Avenue from the former North-Western limit of the City to the River St. Lawrence; on the South-East by that portion of the River St. Lawrence situate opposite to and extending from DeLorimier Avenue to the continuation of the North-Eastern boundary of cadastral lot No. 164 of Hochelaga Ward.

Sect. 3.—This by-law shall come into force on the...

27. The order of the day being read for the 1st, 2nd, and 3rd, reading of a by-law *re* underground conduits.
 On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was
Resolved : That said by-law be now read a first time.
 Said by-law was accordingly read a first time.

By-law to provide for the laying of electric wires under ground.

At a meeting, etc.
 It was ordained and enacted, etc.
 Sec. 1.—It is forbidden hereafter to place poles and to suspend wires along or across any street, alley and public place in the City of Montreal.
 Sec. 2.—All poles already erected and all wires already suspended shall, within a delay of one year to be computed from the date of the adoption of the present by-law, be removed and the said wires shall be placed in underground conduits.
 Sec. 3.—The said underground conduits shall be constructed under the supervision of the City Surveyor, in the manner and in the places to be indicated by him.
 Sec. 4.—No person shall open any street, alley and public place or make any excavation, for the laying of underground conduits, without first obtaining a permit therefor from the City Surveyor, and every person who will obtain such permit shall refill such excavation and replace all pavements and roadways of every character in as good a condition as before the excavation, and keep the same in repair for one year after the same has been replaced or restored, and the time to be consumed in performing such work, together with the length of time that the trench or trenches may be open at any one time, shall also be determined and regulated by the said City Surveyor.
 Sec. 5.—Should the City take advantage of such excavation to substitute another kind of pavement in any of the

desdites rues, allées, places publiques, en tout ou en partie, ladite ville perceva alors des personnes faisant ces excavations, un montant équivalent aux déboursés que ces dernières auraient été appelées à faire si la partie creusée par lesdites personnes avait été remise seulement dans son état primitif.

Sec. 6.—Les dommages qui seront causés, tant à la personne qu'à la propriété, par suite de l'enlèvement des poteaux ou des fils conducteurs ainsi que par suite de la construction, de l'entretien, de la réparation ou de l'existence des conduites souterraines, seront supportés et payés par les personnes propriétaires d'iceux.

Sec. 7.—Toute personne qui contreviendra à quelque une des dispositions des sections 1, 2, 3, 4 du présent règlement sera passible d'une amende avec ou sans les frais, et à défaut du paiement immédiat de ladite amende avec ou sans les frais, selon le cas, d'un emprisonnement, le montant de ladite amende et le terme de l'emprisonnement, à être fixés par la Cour du Recorder à sa discrétion; mais ladite amende n'excèdera pas quarante dollars, et l'emprisonnement ne dépassera pas deux mois de calendrier, ledit emprisonnement, cependant, devant cesser en tout temps avant l'expiration du terme fixé par ladite Cour du Recorder, sur paiement de ladite amende ou de ladite amende et des frais, selon le cas; et si l'infraction est continuée, cette continuité constituera, jour par jour, une offense séparée.

Sec. 8.—Le mot "personne" comprend aussi toute société, compagnie ou corporation.

28. L'ordre du jour étant lu pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement pour amender le règlement concernant la "Terminal Ry Co".

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu : Que ledit règlement soit maintenant lu une première fois.

Le règlement suivant est conséquemment lu une première fois.

Règlement pour amender le Règlement Nos. 274 et 276 concernant l'établissement et le fonctionnement d'un Chemin de Fer Electrique dans certaines rues de la Ville de Montréal par la compagnie dite "The Montreal Terminal Railway Company".

A une assemblée spéciale du Conseil, etc. :

Il est ordonné et statué comme suit :

La section 1 du Règlement No. 274 telle qu'amendé est de nouveau amendée comme suit :

1. Les parcours suivants sont ajoutés à la section 1 du Règlement No. 274 et à la section 1a du Règlement No. 276 :

(a) Depuis l'intersection des rues Amity et Parthenais, en descendant la rue Parthenais jusqu'à la Place d'Israëli; de là le long de la Place d'Israëli et la rue Iroquois jusqu'à la rue Dorion, en descendant la rue Dorion jusqu'à la rue LaFontaine, le long de la rue LaFontaine jusqu'à la rue Visitation, en descendant la rue Visitation jusqu'à la rue Robin, le long de la rue Robin jusqu'à la rue Montcalm, en descendant la rue Montcalm jusqu'à la rue Lagauchetière, le long de la rue Lagauchetière jusqu'à la rue Saint-Hubert, en descendant la rue Saint-Hubert jusqu'à la rue Dubord, le long de la rue Dubord jusqu'à la rue Sanguinet, le long de la rue Sanguinet jusqu'à la rue Vitré, et la long de la rue Vitré jusqu'à l'avenue de l'Hôtel de Ville.

(b) Le long de la rue Cuvillier depuis la rue Duquette jusqu'à la rue Nolan.

(c) Vers le nord, le long de la rue Saint-André jusqu'à la rue Carrière, de là, en traversant la voie du Chemin de Fer du Pacifique jusqu'à la rue Saint-Hubert, et vers le nord, le long de la rue Saint-Hubert jusqu'aux limites de la Ville au nord; il est convenu que la Compagnie ne sera pas obligée de construire ce parcours avant que la Ville ait fourni à la Compagnie le droit de passage le long de la partie non encore ouverte de la rue Saint-André et pour atteindre la rue Saint-Hubert au nord du Chemin de Fer du Pacifique;—le tort avec double voie là où la chose sera possible.

2. La Compagnie donnera des correspondances à tous les points d'intersection de son système.

3. Quand le service public l'exigera, la Ville aura le droit par simple résolution du Conseil, de charger et modifier les circuits de la Compagnie et d'ordonner de nouveaux parcours, pourvu, toutefois, que la Compagnie ne soit pas

said streets, alleys or public places, in whole or in part, the said City shall recover from the persons making said excavation, an amount equal to the expenditure to which the latter would have been put, if the portion excavated by the said persons had simply been restored to its original condition.

Sec. 6.—The damages caused to person or property by reason of the removal of the poles or electric wires and also by reason of the construction, maintenance repair or existence of underground conduits, shall be borne and paid by the persons owning same.

Sec. 7.—Every person offending against any of the provisions of Sections 1, 2, 3 and 4 of this by-law shall be liable to a fine with or without costs, and in default of immediate payment of said fine with or without costs, as the case may be to an imprisonment, the amount of said fine and the term of said imprisonment to be fixed by the Recorder's Court, at its discretion; but such fine shall not exceed forty dollars, and the imprisonment shall not be for a longer period than two calendar months; the said imprisonment, however, to cease at any time before the expiration of the term fixed by the said Recorder's Court upon payment of the said fine, or fine and costs, as the case may be; and if the infraction is continued, such continuance shall constitute, day by day, a separate offence.

Sec. 8.—The word "person" shall also include any firm, company or corporation.

28. The order of the day being read for the 1st. 2nd. and 3rd. reading of a by-law to amend by-law *re* Terminal Ry. Co.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE it was

Resolved: That said by-law be now read a first time. Said by-law was accordingly read a first time.

By-law to amend By-laws Nos. 274 and 276 concerning the establishment and operation of an Electric Railway in certain streets of the City of Montreal by the Montreal Terminal Railway Company.

At a Special Meeting of the City Council held, etc... it is ordained and enacted by the City Council as follows:—

Section 1 of By-law No. 274 as amended is further amended as follows:—

1. The following routes are added to Section 1 of By-law No. 274 and to section 1a of By-law No. 276.

(a) From the intersection of Amity and Parthenais Streets, down Parthenais Street to D'Israeli Place; thence along D'Israeli Place and Iroquois Street to Dorion Street, down Dorion Street to LaFontaine Street, along LaFontaine Street to Visitation Street, down Visitation Street to Robin Street, along Robin Street to Montcalm Street, down Montcalm Street to Lagauchetière Street, along Lagauchetière Street to St. Hubert Street to Dubord Street, along Dubord Street to Sanguinet Street, along Sanguinet Street to Vitré Street and along Vitré Street to City Hall Avenue.

(b) Along Cuvillier Street from Duquette Street to Nolan Street.

(c) Northerly along St. André Street to Carrières St., thence across the Canadian Pacific Railway to St. Hubert St. and Northerly along St. Hubert Street to the Northern limits of the City, it being understood that the Company shall not be obliged to construct this route until the City shall have furnished the Company a right of way along the unopened part of St. André Street and to connect with St. Hubert Street North of the Canadian Pacific Railway; the whole with double track whenever practicable.

2. The Company shall give transfers at all intersecting points of its system.

3. Whenever public service shall require, the City shall have the right, by simple resolution of the Council, to change and modify the Company's circuits and order new routes provided, however, that the Company shall not be forced to abandon any route already established to give way to another

forcé d'abandonner aucun parcours déjà établi pour faire place à une autre compagnie, et dès que la Ville aura accordé à la Compagnie tous les permis, droits et privilèges requis pour construire et mettre en opération un prolongement de son système, de manière à avoir au moins une ligne continue depuis les limites est jusqu'aux limites ouest de la Ville, la Compagnie réduira de nouveau ses prix de passage, en vendant huit billets pour vingt-cinq cents, au lieu de six billets pour vingt-cinq cents tel que pourvu dans le Règlement No. 274.

4. Sous-section (b) de la Section 47 du Règlement No 274 est par le présent rappelée et la suivante lui est substituée :

(b) Billets les jours de semaine ... heures du travail, entre 5.30 et 8.00 a.m., durant toute l'année entière ; 5.00 et 7.30 p.m., du mois de mars au mois de novembre, et entre 4.30 et 7.00 p.m., depuis le mois de novembre au mois de mars ; et, de plus, le samedi entre 12.30 et 2.00 p.m., dix billets pour vingt-cinq cents.

5. Le présent Règlement sera considéré comme formant partie du Règlement No. 274 (tel qu'amendé par le Règlement No. 276), et ses clauses seront incorporées dans un contrat qui devra être signé par les parties intéressées.

29. L'ordre du jour étant lu pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement amendant le règlement portant le numéro 134 concernant les magasins de bric à brac, Le règlement suivant est conséquemment lu une première fois :

Règlement pour amender le règlement No. 134 intitulé "Règlement pour licencier et régler les magasins de bric à brac".

A une assemblée du Conseil, etc : Il est ordonné et statué comme suit : Sect. 1.—La section 10 dudit règlement No. 134 est par les présentes abrogée.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est Résolu : Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu pour la deuxième et troisième fois. Ledit règlement est conséquemment lu pour la deuxième fois, et la section 1 (section unique) étant lue, elle est agréée.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est Résolu : Que ledit règlement soit maintenant lu pour la troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est Résolu : Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leur signature.

30. L'ordre du jour étant lu pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement amendant le règlement portant le numéro 301 concernant les "timbres de commerce". Sur proposition de M. l'échevin PAQUIN, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est Résolu : Que ledit règlement soit lu une première fois. Le règlement suivant est conséquemment lu une première fois.

Règlement amendant le Règlement No. 301 concernant les Timbres de Commerce.

A une assemblée du Conseil, etc. Il est ordonné et statué comme suit : Sect. 1.—Les sections 3 et 4 du règlement No. 301, adoptée le 15 juin 1903 et intitulé "Règlement concernant les timbres de commerce," sont par les présentes abrogées. Sect. 2.—Les dispositions prohibitives contenues dans les sections 1 et 2 dudit règlement No. 301 ne seront pas applicables, dans la Ville de Montréal, à un marchand ou manufacturier, qui met dans ou sur les paquets de marchandises par lui vendues ou qui donne à l'acheteur de ces marchandises vendues ou manufacturées, des billets ou des coupons rachetables, soit en argent soit en marchandises, par ce marchand ou ce manufacturier.

Company, and so soon as the City shall have granted the Company all licenses, rights and privileges necessary to construct and operate an extension of its system so as to have at least one continuous route from the Eastern to the Western limits of the City, the Company shall further reduce its rate of fare by selling eight tickets for twenty-five cents instead of six tickets for twenty-five cents as provided for in By-law No. 274.

4. Sub-Section (b) of Section 47 of By-law No. 274 is hereby repealed and the following substituted therefor:—

(b) Tickets on week days at working hours—between 5.30 and 8.00 a.m. during the whole year, 5.00 and 7.30 p.m. from the month of March to the month of November, and between 4.30 and 7.00 p.m. from the month of November to the month of March; and, in addition thereto, on Saturdays, between 12.30 and 2.00 p.m.—ten tickets for twenty-five cents.

5. The present By-law shall be considered as forming part of By-law No. 274 (as amended by By-law No. 276), and its provisions shall be incorporated in the contract which shall be signed by the parties.

29. The order of the day being read for the 1st, 2nd, and 3rd, reading of a by-law to amend by-law No. 134, re junk stores, Said by-law was accordingly read a first time.

By-law to amend by-law No. 134, intitled "By-Law to license and regulate junk stores and places where second hand goods are bought or sold.

At a meeting of the City Council, etc. It was ordained etc. Sect. 1.—Section 10 of by-law No. 134 is hereby repealed

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. DUQUETTE, it was Resolved: That rule 79 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

Said by-law was accordingly read a second time, and section 1 (the only section thereof) being read, the same was agreed to.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. DUQUETTE, it was Resolved: That said by-law be now read a third time. Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. DUQUETTE it was Resolved: That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and to the City Clerk for their signatures.

30. The order of the day being read for the 1st, 2nd, and 3rd, reading of a by-law to amend by-law No. 301 re trading stamps,

On motion of Ald. Paquin, seconded by Ald. N. Lapointe, it was Resolved: That said by-law be now read a first time. Said by-law was accordingly read a first time.

By-Law to amend By-Law 301 concerning Trading Stamps.

At a meeting of the City Council, etc. It was ordained and enacted as follows: Sect. 1.—Sections 3 and 4 of By-Law No. 301, passed on the 15th June 1903, and entitled "By-Law concerning Trading Stamps," are hereby repealed.

Sect. 2.—The prohibitive provisions contained in Sections 1 and 2 of said By-Law No. 301 shall not apply, in the City of Montreal, to any merchant or manufacturer who places in or upon packages of goods sold by him, or delivers to the purchaser of such goods, sold or manufactured, tickets or coupons to be redeemed by such merchant or manufacturer, either in money or merchandise.

Sect. 3.—Toute personne qui contreviendra à quelque'une des dispositions prohibitives contenues dans les sections 1 et 2 dudit règlement No. 301, sera passible d'une amende n'excédant pas \$20 et, défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

Sect. 4.—Le présent règlement sera censé faire partie dudit règlement No. 301 à toutes fins que de droit.

Sur proposition de M. l'échevin PAQUIN, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Le Conseil considère alors ledit règlement en deuxième lecture.

La section 1 étant lue, elle est biffée et remplacée par la suivante :

"Section 1. La section 1 du règlement No. 301 adopté le 15 juin 1903 est amendée par l'addition, après le mot *personne*, dans les première et troisième lignes de ce règlement, des mots *raison sociale, compagnie ou corporation*."

Une section additionnelle est agréée, comme section 2, et se lit comme suit :

"Section 2. Les sections 3 et 4 dudit règlement No. 301 sont par les présentes abrogées."

La section 2 (devenue la section 3) étant lue, elle est agréée.

La section 3 (devenue la section 4) étant lue, elle est agréée.

La section 4 (devenue la section 5) étant lue, elle est agréée.

Sur proposition de M. l'échevin PAQUIN, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

Résolu: Que soit suspendue la règle 76, en autant que le permet l'opinion des avocats sur la légalité des amendements effectués à la deuxième lecture, et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est conséquemment lu pour la troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin PAQUIN, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leur signature.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil ajourne au mercredi, 25 du courant, à trois heures de relevée, pour continuer le présent ordre du jour.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Ass.-Greffier de la Ville.

Sect. 3.—Any person infringing any of the prohibitive provisions contained in Sections 1 and 2 of said By-Law No. 301 shall be liable to a fine not exceeding twenty dollars (\$20.00), and in default of payment, to imprisonment for a term not exceeding three months.

Sect. 4.—This by-law shall be considered as forming part of said by-law No. 301 to all intents and purposes.

On motion of Ald. PAQUIN, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That rule 79 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading.

Sec. 1 being read the same was struck and replaced by the following:

"Sec. 1.—Section 1 of by-law No. 301 adopted on the 15th June 1903, is amended by adding after the word "person" in the first and third lines thereof the following words: "firm, company or corporation"

An additional section was agreed to as Sec. 2, as follows:

Sec. 2.—Sections 3 and 4 of said by-law No. 301 are hereby repealed.

Sec. 2 (now section 3) being read the same was agreed to

Sec. 3 (now section 4) being read, the same was agreed to

Sec. 4 (now section 5) being read, the same was agreed to

Said by-law, as amended, was then read a second time.

On motion of Ald. PAQUIN, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

Resolved: That rule 76, inasmuch as the same relates to the opinion of the City Attorneys concerning the legality of the amendments made to said by-law in second reading, be suspended, and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. PAQUIN, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That said by-law be engrossed, and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council adjourned until Wednesday, the 25th inst. at three o'clock to continue the present order of the day.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

COMMISSION DES FINANCES.

Compte rendu de l'assemblée tenue le 19 mai

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, Ekers, Lapointe, Payette, Carter et DeSerres.

1. Soumise une lettre du Lt.-Col. Chinic, au sujet d'un compte de \$142.40 pour services rendus par la milice lors de la grève des débardeurs.

Renvoyée aux avocats de la Ville pour examen et rapport.

2. Soumise une requête de MM. G.-A. Normandin et P. Tétreau à l'effet d'être indemnisés pour du travail exécuté en dehors de leurs occupations ordinaires, pour la préparation de contrats.

Déposées sur le bureau.

3. Les documents suivants sont déposés sur le bureau:

(1) Relevé hebdomadaire de MM. Coyle et Tétreau.

(2) Communications de contribuables contre l'octroi d'une somme additionnelle pour compléter le pavillon d'observation du Parc Mont-Royal.

(3) Lettres du président du Bureau des Évaluateurs, demandant une subvention de \$900 touchant la préparation des listes électorales, et proposant que M. G.-A. Normandin soit exempté de la besogne de la préparation des contrats notariés pour les différents départements.

(4) Demandes de positions de la part de MM. Gustave Comte, A.-S. Daoust, Pierre Schenck, C.-G. Renaud, Raoul Champleau et N. Circé.

4. Reçue une soumission de "La Compagnie de Publica-

FINANCE COMMITTEE

Report of Meeting, held the 19th of May.

Present: Ald. Vallières, chairman, Ekers, Lapointe, Payette, Carter and DeSerres.

1. Submitted a letter from Lt.-Col. Chinic, re account of \$142.40 for services of militia during Longshoremen's strike. Referred to the City Attorneys for examination and report.

2. Submitted an application from G. A. Normandin and P. Terreault asking that they be paid for certain extra work in connection with the preparation of deeds. Laid on the table.

3. The following documents were laid on the table:—

(1) Weekly statement, from Messrs. Coyle & Tétreau,

(2) Communications from ratepayers against an additional amount being granted for the completion of the look-out on Mount Royal Park.

(3) Letters from Chairman of the Board of Assessors for a grant of \$900, in connection with the preparation of the voters' lists, and asking that Mr. G. A. Normandin be relieved from the duty of making out notarial contracts for the different departments.

(4) Applications from Gustave Comte, A. S. Daoust, Pierre Schenck, C. G. Renaud, Raoul Champleau and N. Circé, for positions in the Corporation.

4. Submitted tender from "Le Canada Publishing Com-

tion du Canada" pour la composition et l'impression de La Gazette Municipale.

Renvoyée à la sous-commission des Impressions.

5. Soumise une lettre du Conseil des Arts et Manufactures, demandant que la Ville fasse une réception aux délégués qui seront présents au Congrès Annuel du Travail, qui doit se tenir à Montréal, en septembre prochain.

Renvoyée à la sous-commission des Réceptions.

6. L'inspecteur des édifices se présente devant la Commission et soumet un estimé et des plans pour modifier l'immeuble Préfontaine, rue Saint-Laurent.

Renvoyés à la sous-commission re propriétés civiques.

7. La Commission procède alors à l'examen des demandes de crédits des différents départements, à même le fonds disponible, savoir: \$85,772.00, balance du pouvoir d'emprunt de \$300,000, et \$424,756.55, reliquat de la balance non-dépendante du revenu de 1903, et les sommes perçues pour arriérés de taxes, soit un total disponible de \$510,528.55.

Après avoir examiné en détail les demandes des Commissions des Marchés et des Incendies et de l'Éclairage, la Commission s'ajourne jusqu'à 3 heures, vendredi, le 20 du courant.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Secrétaire.

pany" for the composition and printing of the Municipal Gazette.

Referred to the Sub-Committee on Printing.

5. Submitted a letter from the Council of Arts and Manufactures asking that the courtesies of the City be extended to the delegates attending the Annual Labour Congress in Montreal, in September next.

Referred to the Sub-Committee re Receptions.

6. The Building Inspector appeared before the Committee and submitted an estimate and plans of the alterations to the Préfontaine property St. Lawrence street.

Referred to the Sub-Committee re Civic Properties.

7. The Committee then proceeded to consider the demands of the different departments for appropriations ex amount available, viz: \$85,772.00, balance remaining out of the \$300,000 borrowing power, and \$424,756.55, amount remaining out of the unexpended balance of 1903 revenue, and the sums collected on arrears of taxes, say a total available of \$510,528.55.

After considering in detail the demands of the Market and Fire & Light Departments, the Committee adjourned until 3.00 o'clock on Friday, the 20th inst.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Secretary.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 19 mai, (assemblée ajournée)

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

M. l'échevin Walsh se présente devant la Commission pour appuyer la demande de la Commission des Incendies et de l'Éclairage à l'effet d'obtenir de nouveaux trottoirs permanents aux casernes de pompiers Nos. 9, 19, 14 et 15, et il attire son attention sur la nécessité absolue de paver les entrées aux nouvelles casernes Nos. 9 et 19.

Après délibération, il est

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de dresser des plans indiquant l'étendue de trottoirs requis par la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission et soumet une plainte au sujet de barrage de la rue Desery par la "Châteauguay & Northern Railway Co".

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville, avec prière de faire cesser cette obstruction.

M. l'échevin Ed. Roy, se présente devant la Commission pour appuyer sa requête à l'effet d'obtenir un trottoir permanent rue Saint-Edouard.

L'opinion des avocats de la Ville est soumise, déclarant que la demande de M. Roy ne saurait être accordée que lorsque ladite rue sera cédée à la Ville.

Résolu: Que ladite opinion légale soit déposée aux archives.

M. Geo. H. Labbé se présente devant la Commission au sujet de modification des lignes homologuées de la rue Saint-Germain, depuis la rue Ontario jusqu'à la rue Nolan; il offre de céder ladite rue lorsque lesdites lignes seront modifiées, et, après mûre délibération sur la recommandation de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que les lignes homologuées de la rue Saint-Germain, depuis la rue Ontario jusqu'à la rue Nolan, soient amendées de manière à ce qu'elles puissent se conformer à la sub-division de la propriété de M. Labbé, tel qu'indiqué au plan préparé par M. Jos. Rielle, arpenteur provincial, en date du 1er mai, 1902.

REQUETES, ETC.

De certains électeurs du quartier Saint-Jean-Baptiste, se plaignant du mauvais état de la chaussée de l'avenue Duluth, entre les rues Cadieux et Saint-André sur laquelle circule le Terminal.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de voir à ce que ladite Compagnie répare ladite chaussée le long et entre les rails de sa voie.

De certains propriétaires et résidents de la rue Victo-

ROAD COMMITTEE

(Adjourned Meeting, held the 19th of May).

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS.

Ald. Walsh came before the Committee in support of the request of the Fire Committee for new permanent sidewalks at Fire Stations Nos. 9, 19, 14 and 15, and drew attention to the absolute necessity of paving the entrances to the new stations, Nos. 9 and 19.

After deliberation, it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare plans showing the extent of the sidewalks required by the Fire Committee.

Ald. Bumbray appeared before the Committee and complained of the blocking of Desery street by the Châteauguay Northern Ry. Co.

Referred to City Surveyor with instructions to have said Company desist from obstructing the said street.

Ex-Ald. Ed. Roy, addressed the Committee in support of his application for a permanent sidewalk on St. Edouard street.

The City Attorneys' opinion was submitted stating that Mr. Roy's request cannot be acceded to until the said St. Edouard street is ceded to the City.

Resolved: That said legal opinion be filed.

Mr. Geo. H. Labbé came before the Committee regarding the modification of the homologated lines of St. Germain street from Ontario street to Nolan street; he offered to cede the street when said lines are modified, and after due deliberation, on the recommendation of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the homologated lines of St. Germain street from Ontario street to Nolan street, be amended so as to conform to the sub-division of Mr. Labbé's property as indicated on the plan prepared by Mr. Jos. Rielle, P.L.S. and dated May 1st. 1902.

PETITIONS, ETC.

From electors of St. Jean-Baptiste Ward complaining of defective roadway on Duluth ave., between Cadieux street and St. André street where the tracks of the Terminal Ry. are laid.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to have said Company repair said roadway alongside and between the rails.

From proprietors and residents of Victoria street agree-

ria consentant à la pose de trottoirs permanents sur ladite rue, pourvu que la chaussée soit pavée en asphalte.

—De certains résidents de la rue Mansfield, demandant que les trottoirs et la chaussée soient améliorés.

—De propriétaires de la rue Guy, entre les rues Dorchester et Sherbrooke, demandant que ladite rue soit pavée en pavage Warren "Bitulithic".

Résolu : Que lesdites requêtes soient déposées sur le bureau.

—De M. J. H. Ostiguy, offrant de fournir des blocs de granit à raison de \$1.50 par verge carrée, le charroi devant être effectué par la Ville; ou \$1.65 par verge carrés, livraison aux endroits voulus.

Résolu : Que ladite lettre soit déposée sur le bureau.

RAPPORTS

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

Résolu : Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que la rue Arcade, depuis l'avenue des Pins, vers l'Ouest, soit inscrite et décrite comme rue publique en vertu de l'article 410 de la Charte de la Ville, ladite rue ayant été livrée à la circulation depuis au delà de dix ans.

—De l'inspecteur de la Ville au sujet des travaux à faire au champ d'épandage, en vue de se conformer au jugement rendu par la Cour Supérieure dans une cause de la Corporation du Village de Ahuntsic vs La Ville de Montréal.

—De l'inspecteur de la Ville, déclarant qu'il en coûtera \$100,000 pour surélever de trois pieds au-dessus de son niveau actuel, le mur d'endiguement à la Pointe Saint-Charles.

Résolu : Que soit convoquée une assemblée conjointe des Commissions des Finances et de la Voirie pour examiner lesdits rapports.

—Sur proposition de M. l'échevin Bastien, il est

Résolu : Qu'un rapport soit fait au Conseil, recommandant que le contrat pour la fourniture de la pierre bleue sciée, et de la pierre sciée d'Ohio, conformément au cahier des charges, termes et conditions et aux formules de la soumission, soit adjugé à MM. Laurin & Leitch, pour toutes quantités que la Ville pourra ordonner, si elle en ordonne aux prix spécifiés dans leurdite soumission.

—Sur proposition de M. l'échevin Bastien, il est

Résolu : Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'ordonner à l'entrepreneur de l'année dernière de ne plus poser de pierre, et de faire dorénavant exécuter cet ouvrage par l'entrepreneur auquel a été adjugé le contrat pour cette année.

Il est

—*Résolu* : Que la Commission des Finances soit priée d'aviser la Commission de la Voirie des termes de l'arrangement en vertu duquel M. Normandin prépare des contrats notariés et de déclarer si, oui ou non, il a droit d'être payé pour ledit ouvrage par les entrepreneurs.

Il est

—*Résolu* : Que la question de changer l'emplacement du poste de cocher de la rue Sainte-Catherine, entre les rues Guy et Saint-Mathieu, soit laissée en suspens jusqu'à ce que l'expropriation de la rue Sainte-Catherine soit terminée.

Il est

—*Résolu* : Que l'inspecteur de la Ville soit prié de s'assurer si la ruelle Picard a été ouverte au public pour plus de dix ans, et aussi de préparer un plan et des estimés pour l'exécution des travaux requis sur ladite ruelle.

Il est

—*Résolu* : Qu'un montant soit inclus dans les estimés supplémentaires pour le pavage de la rue Cadieux, depuis l'avenue Duluth jusqu'à la rue Sherbrooke, l'avenue Hôtel de Ville, depuis la rue Ontario jusqu'à la rue Craig, la rue Fulford jusqu'aux limites de la Ville, et la rue Chatham, depuis la rue Saint-Jacques jusqu'à la rue Saint-Antoine

Adjournement.

J. H. DILLON,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 20 mai, (assemblée spéciale ajournée)

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, L.-A. Lapointe, DeSerres, Payette et Ekers.

—Le contrôleur et auditeur soumet des états établissant les montants dépensés pour les impressions, ainsi que pour les réparations et modifications exécutées à l'Hôtel de Ville,

ing to have permanent sidewalks laid on said street provided the roadway be paved in asphalt.

From residents of Mansfield street, asking that the sidewalks and roadway of said street be improved.

From property owners on Guy street, between Dorchester and Sherbrooke streets, requesting that said street be paved in Warren's "Bitulithic" pavement.

Resolved: That said petitions be laid on the table.

—From Mr. J. H. Ostigny offering to supply granite blocks at \$1.50 per square yard, the cartage to be done by the City; or \$1.65 per square yard delivered at the work.

Resolved: That said letter be laid on the table.

REPORTS.

On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that Arcade street from Pine Avenue Northwards be inscribed and described as a public street by virtue of art. 410 of the City Charter, the said street having been open to be public for more than ten years.

—From the City Surveyor anent the work to be done at Sewage Farm, to comply with judgment of Superior Court in the case of the Corporation of the Village of Ahuntsic vs City of Montreal.

—From the City Surveyor stating that it will cost \$100,000.00 to raise the dyke at Point St. Charles three feet above its present level.

Resolved: That a joint meeting of the Finance and Road Committees be convened to consider said reports.

On motion of Ald. Bastien, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the contract for sidewalks in sawed Bluestone, and sawed Ohio stone, according to specifications, terms and conditions and form of tender, be awarded to Messrs. Laurin & Leitch for whatever quantity, if any, that the City may decide to order, at the prices mentioned in their tender for same.

On motion of Ald. Bastien, it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to order last year's contractor, to cease laying stone work; and have said work laid, from now on, by the contractor who has been awarded the contract for this year.

It was

Resolved: That the Finance Committee be requested to advise the Road Committee of the terms of the arrangement under which Mr. Normandin prepares contracts, and to state whether he is entitled to receive payment for same from the contractors.

It was

Resolved: That the question of changing the location of the cabstand on St. Catherine street between Guy and St. Mathew streets, be left in abeyance until the expropriation of said part of St. Catherine street be completed.

It was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to ascertain if Picard Lane has been open to the public for more than ten years, and also to prepare a plan and estimates of the work required on said street.

It was

Resolved: That an amount be included in the supplementary estimates, for the paving of Cadieux street from Duluth ave., to Sherbrooke, Hôtel de Ville ave., from Ontario to Craig, St. Antoine street, from Fulford to City limits, and Chatham street, from St. James street, to St. Antoine street.

Adjourned.

J. H. DILLON,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of Special adjourned Meeting, held the 20th of May.

Present: Ald. Vallières, chairman, L. A. Lapointe, DeSerres, Payette and Ekers.

—The Comptroller and Auditor submitted statements showing amounts expended in connection with printing, repairs and alterations to City Hall, Bonsecours Market and Château

au marché Bonsecours et au Château de Ramesay, états qu'a demandés le Conseil par une résolution adoptée le 21 mars 1904.

Ces états sont renvoyés au greffier de la Ville avec prière de les compléter.

—Les avocats de la Ville recommandent d'acquitter le jugement et les frais dans la cause de Julien Boulerice vs la Ville, comme suit: jugement, \$11.62; frais, \$10.55, plus l'intérêt depuis le 11 décembre.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

—Soumis un rapport de la Commission des Parcs et Traverses, demandant un crédit de \$1,000 pour améliorer l'état du square Saint-Louis en vue de l'érection d'un monument à Crémazie.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

—Soumis un rapport de la Commission des Parcs et Traverses, demandant un crédit de \$3,000 pour terminer la construction du poste d'observation du Parc Mont-Royal.

M. l'échevin L.-A. Lapointe propose de souscrire à ce rapport.

M. l'échevin Ekers propose en amendement: "Que la Commission des Finances souscrive audit rapport, mais pour un montant de \$2,000 seulement, et à la condition que la Commission des Parcs et Traverses démolisse la construction actuelle du poste d'observation, et qu'elle institue un concours pour la construction d'un nouveau poste d'observation, qui ne devra pas coûter plus de \$5,000; après que le Conseil aura approuvé les plans, la Commission des Parcs et des Traverses sera autorisée à adjudger l'entreprise de la construction du poste d'observation avec les fonds mis à sa disposition, savoir: le reliquat de ladite somme de \$2,000 et ledit crédit de \$5,000 qui sera approprié plus tard."

Cet amendement étant soumis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Ekers, DeSerres—2.

Contre: Payette, Lapointe—2.

Le vote étant égal de part et d'autre, le président donne son vote prépondérant pour ledit amendement qui est conséquemment affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

—M. l'échevin Paquin se présente devant la Commission et demande que soit notifiée la Compagnie "Montreal Water & Power Co." d'avoir à poser des conduits d'approvisionnement d'eau dans la rue Chambord, entre l'avenue Mont-Royal et la rue Gilford, et dans la rue Mentana, à partir de la rue Carrières jusqu'aux ateliers de l'Incinérateur, ainsi qu'un nombre suffisant de bornes-fontaines.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

—La Commission reprend alors l'examen des réquisitions faites par les différents départements pour le partage des crédits supplémentaires qui se chiffrent à \$510,528.55.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Secrétaire.

Ramesay, in compliance with resolution of Council of 21st March 1904.

Referred to the City Clerk with instructions to complete the same.

—The City Attorneys recommended payment of judgment and costs in case of Julien Boulerice vs City, as follows: Judgment, \$11.62, costs, \$10.55 plus interest since 11 December.

Resolved: To report to Council accordingly.

—Submitted and read reports from Parks and Ferries Committee for an appropriation of \$1,000 to embellish St. Louis square, in view of the erection of the Crémazie monument.

Resolved: To concur therein.

—Submitted and read a report from the Parks and Ferries Committee for an appropriation of \$3,000 to complete look-out, Mount Royal Park.

Moved by Ald. L. A. Lapointe, and

Resolved: To concur in said report.

Moved in amendment by Ald. Ekers:

That said report be concurred in, but to the amount of \$2,000 only, conditionally however, that the Parks and Ferries Committee shall demolish the present uncompleted structure and organize a competition for plans of a new look-out, the same not to cost more than \$5,000; that after the plans shall have been approved of by Council, the Parks and Ferries Committee shall be authorized to proceed with the construction of said look-out with the means at their disposal, namely: the unexpended balance of said sum of \$2,000 and the said sum of \$5,000 which shall be voted later on.

Said amendment being put, the Committee divided:

Yeas: Ekers, DeSerres—2.

Nays: Payette, Lapointe—2.

The votes being equally divided, the chairman gave his costing vote in favor of said amendment, which was carried, and it was

Resolved: Accordingly.

—Ald. Paquin appeared before the Committee to ask that the Montreal Water & Power Co. be notified to place water mains in Chambord street, between Mount Royal ave., and Gilford street, and in Mentana street from Carrières street to shops of the Incineration Department, with the necessary hydrants.

Resolved: To report to Council accordingly.

—The Committee then resumed consideration of the demands of the different departments for appropriations ex amount of \$510,528.55.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Secretary.

COMMISSION D'HYGIENE ET DES STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 20 mai

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Marchand, Couture, Nelson, Leclair et Hébert.

—Après avoir discuté la question de permettre la vente de la glace récoltée dans la baie de Verdun, pour des fins frigorifiques seulement, sous certaines conditions, y incluant la stricte surveillance de l'inspecteur des aliments, la résolution à cette fin, adoptée à une assemblée antérieure, est confirmée (M. l'échevin Couture dissident).

Résolu: Que vu les bas prix de la maison F. X. Benoit pour la fourniture de l'avoine, du son, de la moulée, etc., pour le service de l'hôpital civique, ces articles soient, à l'avenir, fournis par lui.

—Après que l'opinion des avocats de la Ville, au sujet de la requête présentée à la Commission contre l'établissement de M. Wm. Clarke, rue Amherst, a été lue, il est

Résolu: Que le médecin de la Ville s'enquiert minutieusement de l'influence que peut avoir cet établissement, aussi bien que ceux de la "Oil Cloth Co", et de le Compagnie Galibert (tanneurs), sur la salubrité publique.

Résolu: Que vu le rapport de l'ingénieur sanitaire sur la requête et les plans soumis par Denis Chalut à l'effet

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of Meeting, held the 20th of May.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Marchand, Couture, Nelson, Leclair and Hébert.

—After discussion of the question of allowing the sale of ice cut in the bay of Verdun for refrigerator purposes only, under certain conditions, which include a strict surveillance by the food inspection department, the resolution to this effect adopted at a previous meeting was confirmed, Ald. Couture dissenting.

—*Resolved:* That in view of the low prices quoted by the firm of F. X. Benoit for such fodder as oats, bran, moulé, etc., for the civic hospital, such supplies be, in future, obtained from him.

—After the opinion of the City Attorneys on the petition against the establishment of Wm. Clarke, Amherst street, was read, it was

Resolved: That the Medical Health Officer enquire carefully into the influence that this establishment, as well as those of the Oil Cloth Co. and Galibert Co. (tanners) might have upon public health.

—*Resolved:* That, in view of the report of the Sanitary Engineer upon the petition and plans of Denis Chalut for

d'obtenir la permission d'ériger une écurie à l'angle des rues Amity et Clay, un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que ladite requête soit accordée.

—Après avoir discuté l'opinion des avocats de la Ville, au sujet de la requête de M. A. Bohémier, ainsi que le rapport de l'ingénieur sanitaire concernant la construction d'une écurie au No. 87, rue Plessis, et, après avoir entendu l'assistant inspecteur des édifices, il est

Résolu : Que, tout en suivant l'avis du département en loi, ledit M. Bohémier soit notifié officiellement qu'il doit, dans les délais ordinaires accordés en certains cas, se conformer aux lois sanitaires de la Ville.

—Soumis le rapport du médecin de la Ville sur la correspondance échangée entre l'hôpital Notre-Dame et la "Montreal General Hospital" concernant la date de l'ouverture des hôpitaux Notre-Dame et Alexandra pour maladies contagieuses, de laquelle il appert que l'hôpital Notre-Dame pour les maladies contagieuses sera ouvert en mai, 1905, et que la "Montreal General Hospital" est sur le point de demander des soumissions pour la construction de son institution.

Résolu : Que vue l'accommodation restreinte dans les hôpitaux civiques temporaires actuels, le médecin de la Ville soit prié de s'assurer si, dans le cas où les hôpitaux civiques seraient remplis, l'isolation domestique ne pourrait pas se faire dans le cas où des demandes d'admission dans lesdites institutions seraient faites.

—*Résolu* : De présenter un rapport au Conseil, demandant la somme de \$6,000 pour la construction d'un chalet de nécessité pour l'usage des citoyens.

—*Résolu* : De demander au Conseil un crédit de \$245 pour l'installation nécessaire à l'enregistrement des naissances.

—*Résolu* : Que le rapport du médecin de la Ville au sujet des boîtes à fumier dans les ruelles, maintenant devant cette Commission, soit reçu; mais que, quoiqu'il doive user de discrétion en cette matière, il soit tenu de se montrer sévère dans les cas touchant la salubrité publique.

—Après avoir examiné le rapport du médecin de la Ville, et celui de M. Milton L. Hersey, analyste, concernant les qualités désinfectantes d'une brique contenant 10% d'acide carbolique et autres désinfectants soumis par M. Renaud, il est

Résolu : Sur proposition de M. l'échevin Couture, que ladite brique soit considérée comme l'un des désinfectants que les officiers du département d'hygiène pourront recommander au public.

—*Résolu* : Que vu le rapport de l'ingénieur sanitaire, un rapport soit présenté au Conseil, recommandant le prolongement de l'égoût public actuel de la rue Iberville, sur une distance de 700 pieds vers le Nord.

—*Résolu* : Que demande soit faite au Conseil pour un octroi de \$90, afin de pourvoir les bains publics de lumière électrique.

Ajournement.

J.-I. FLYNN,
Secrétaire.

permission to erect a stable at the corner of Amity and Clay streets, a report be made to Council recommending the granting of said petition.

—After discussion of the opinion of the City Attorneys on the petition of Mr. N. Bohémier and the report of the Sanitary Engineer concerning the erection of a stable at No. 87 Plessis street; and, after hearing the Assistant Building Inspector on the subject, it was

Resolved: That while following out the advice of the Law Department, the said Mr. Bohémier be officially notified that he must, within the usual delay accorded in certain cases, conform to the sanitary laws of the City.

—Submitted the report of the Medical Health Officer on the correspondence from the Notre-Dame and Montreal General Hospitals, concerning the date of the opening of the Alexandra and the Notre-Dame hospitals for the care of cases of infectious diseases, in which it was stated that the Notre-Dame infectious hospital would be opened in May, 1905, and that the Montreal General hospital was on the point of calling for tenders immediately for the building of their institution.

Resolved: That in view of the want of accommodation in the present temporary civic hospitals, the Medical Health Officer be instructed to take the measures necessary to ascertain whether when the civic hospitals are full, domestic isolation may not be had in cases of application for admission to the said institutions.

—*Resolved*: To report to Council asking for the sum of \$6,000 for the erection of a "chalet de nécessité" for the use of the citizens.

—*Resolved*: To ask Council for an appropriation of \$245 for the installation necessary for the registration of births.

—*Resolved*: That the report of the Medical Health Officer on manure boxes in lanes, now before the Committee, be received; but that he be instructed that while he should exercise his discretion in the matter, he should be severe in cases in which the public health is involved.

—After the consideration of the report of the Medical Health Officer and the report of the analyses of the City Analyst, Mr. Milton Hersey, concerning the disinfecting qualities of a brick containing 10 per cent of carbolic acid and other disinfectant agents, submitted by Mr. Renaud, it was

Resolved: On motion of Ald. Couture, that the said brick be considered as one of the disinfectants that may be recommended by the officers of the Health Department for the use of the public.

—*Resolved*: That in view of the report of the Sanitary Engineer, a report be made to Council, recommending the extension of the present public sewer in Iberville street to a distance of 700 feet northwards.

—*Resolved*: That the sum of \$90 be asked from Council for the electric lighting of the public baths.

Adjourned.

J. I. FLYNN,
Secretary.

MUTATIONS DE PROPRIETES — TRANSFERS OF PROPERTIES

Quartier	No d'enregistrement	Date de l'enregistrement	Date du Contrat	Vendeur	Acquéreur	No. du Cadastre	Etendue	Rue	Genre	Prix
Ward	Registration Number	Date of registration	Date of Deed	Vendor	Purchaser	Cadastral Number	Area	Street	Des-crip-tion	Price

MONTREAL EAST

Saint-Louis...	60,304	11 mai 1904.	5 mai 1904.	De A. Duperrault	De Angelo Rugolo	112	3,640	Lagauchetière	B	\$ 3,100 00
"	60,311	13 "	29 avril "	Protonotaire	Zigmond Fineberg	126-1	1,533	Sainte-Elizabeth	B	2,120 00
"	60,312	13 "	27 "	"	C. J. Morris	126-2	1,551	"	B	1,995 00
"	60,315	13 "	2 mai 1904.	"	Alf. Labrecque	126-4	1,617	"	B	2,870 00
Saint-Laurent	60,318	13 "	13 "	Chs. Rocher	Benj. Goldstein	435	1,904	Vallée	B	1,800 00
"	60,322	13 "	11 "	De Thos. J. Howard	Andrew Purcell	458	2,129	Dorchester	B	6,000 00
Saint-Louis...	60,325	14 "	12 "	P. Brasseur	Edouard Bastien	903-235	1,440	Sanguinet	B	2,200 00
"	60,327	14 "	23 janv. 1904	A. Desmarceau et al.	Téleap. Parizeau	049-27B, 28B, 29B	1,041	Roy	B	1,350 00
"	60,329	14 "	4 mai 1904.	Jas. Laughton	Ve Geo. A. Barrie	881	954	Saint Hypolite	B	500 00
Est	60,333	16 "	14 "	De M. Théod. Lefebvre	De Philippe Chaput	131	2257, 6	Champ-de-Mars	B	1,550 00
Saint-Louis	60,334	16 "	10 "	Louis Arpin	Michelo Manzi	400	1,362	Boyer, Ruelle	B	6,950 00
"	60,335	16 "	10 "	Protonotaire	Téleap. Brisson	126-6	3,012	Vitré	B	2,400 00
"	60,336	16 "	14 "	Chs. J. Morris	Léon Perlier	126-2	1,551	Sainte-Elizabeth	B	3,700 00
Papineau...	60,341	16 "	19 avril 1904	And Lachapelle	Rap. Lachapelle	808	3,780	De Montigny	B	1,200 00
Saint-Louis...	60,344	17 "	2 mai 1904.	De J. E. Charbonneau	Nap. Lemieux	P 776	1,520	Saint Dominique	B	2,700 00
Lafontaine	60,347	17 "	14 "	J. H. G. Mercier	De J. E. Lortie	849-41 et P 42	1,600	Saint-Christophe	B	31,000 00
Saint-Louis...	60,348	17 "	11 "	The Union Brewery	E. F. Larivière	{ 770, 779, 779B, C et A } P 780-5 et 6, 2 P 768	21 260	Cadieux, etc	B	1,500 00
"	60,349	17 "	5 "	Jas. Manning, Sr	Jas. Manning, Jr.	½ 940-2	1,287	Cadieux	B	500 00
Sainte-Marie	60,353	18 "	16 "	De L. Nap Paré	Walter Trudeau	1460-25	2,080	Logan	L	1,000 00
"	60,354	18 "	16 "	"	Isaac Trudeau	1460 23 et 24	4,160	Logan	L	13,000 00
Lafontaine...	60,356	18 "	1 avril 1904.	U. Pauzé & Fils	Nap. Deslauriers	1202-31 et P 30	3 335	Saint Denis	B	

MONTREAL-EST

MONTREAL WEST

St. Ann's	139,191	11 May 1904	7 May 1904	S. M. Baylis et al	François Biron	1,005	4,500	Richardson	B	\$ 1,300 00
St. Andrew	139,192	11 "	2 "	Wid. John Caverhill	John Robison	{ P 1628-O, P 1628-N } { P 1628-P, P 1628-M }	3,803	Bayle	B	11,500 00
St. George	139,194	11 "	3 "	Amos Cowen	Chs. Hy. Gould	P 1775	3,276	Up. Peel	B	13,300 00
"	139,196	11 "	5 "	Wid. Jas Ferrier	J. E. Vanier	1161-3	4,455	Beaver Hall Sqr	B	15,000 00
St. Joseph	139,205	13 "	11 "	Daniel Ford	The Mfts Life Ins.Co.	½ 463	11,350	Lusignan	B	12,500 00
"	139,206	13 "	11 "	Jos. Horsfall	Frdk M. Lunn	N W P 204	6,721	Chatham	B	5,000 00
"	139,207	13 "	10 "	Sem. St-Sulp. Montreal	The Cong of N. D. of M	969	2,836	St. Marguerite	B	
St. Andrew	139,210	13 "	26 April 1904	Jas. Robison	Michael Moffat	{ S E P 1703-24 } { N W P 1703-25 }	2,475	Bishop	L	3,470 25
St. Ann's	139,211	14 "	13 May 1904	Ant. Curotte	Ant. P. Curotte	919	3,737	Shearer	B	400 00
"	139,217	16 "	13 "	Albert Lawlor	Cléop. St. Aubin	228 et 229	8,688	Congregation	B	3,600 00
"	139,228	18 "	23 April 1904	James Bailey	A. A. Staunton	2 P 1,046	10,096	St. Patrick	B	7,500 00
St. George	139,234	18 "	2 May 1904	M. Workman	B. Sawyer	N E P 594	6,011	Dorchester	B	7,000 00

MONTREAL-OUEST

MUTATIONS DE PROPRIETES — TRANSFERS OF PROPERTIES

Quartier. Ward.	No d'enregistrement. Registration Number.	Date de l'enregistrement. Date of registration.	Date du Contrat. Date of Deed.	Vendeur. Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No du Cadastre. Cadastral Number.	Etendue. Area.	Rue. Street.	Genre Description.	Prix. Price.
Duvernay	1, 6763	13 mai 1904	5 mai 1904	Ve G. Mirault & al.	De Nap. Laprès	10-135 & 136	4512	St. André	B	1,050 00
St. Denis	106767	13 " "	29 mars " "	Ol. Alarie esqual	De Hyac. Ouellette	166-225 & 26 165 24 & 25	4356	St. Denis	B	3,700 00
"	106768	13 " "	3 mai " "	De H. Ouellette	Treffé Dubreuil	175 238	4356	"	B	4,500 00
St.-Jean-Bte	106773	13 " "	16 janv. 1901	De C. Beaudin	P. Dupras jr	175 238	1621	St. Dominique	B	173 00
"	106774	13 " "	30 juill. 1903	A. Dupras	"	175 238	1621	"	B	150 00
"	106775	13 " "	16 sept. " "	L. Dupras	"	175 238	1621	"	B	250 00
"	1, 6776	13 " "	8 fév. 1904	De J. B. Lebeau	"	175 238	1621	"	B	124 00
Hochelaga	106799	14 " "	9 mai " "	C. McArthur & al esq.	Eliz. McArthur	166 97, 98 & 99	5160	Logan	B	2,100 00
St. Gabriel	106816	6 " "	19 avril " "	"The M. L. & M. Coy"	A. Cardinal	2526 & P. 2527	6802	Centre	B	387 60
Hochelaga	106818	16 " "	3 mai " "	"The v. L. & I. Coy"	Jean-Bte Wagner	29-62	2040	Joliette	L	300 00
"	106835	17 " "	14 " "	J. U. Emard	Ant. Desforges	166-287	2601	Frontenac	L	7,50 00
St. Denis	106837	17 " "	16 " "	A. J. H. St-Denis	Jean-Bte Courtois	162-242 & 3 165-7 & 8	4356	St. Denis	B	1,500 00
St. Denis	106842	17 mai 1904	29 avril 1904	M. J. E. Drolet	Jos. H. Mayrand	328-576, 77 & 78	10650	Christ. Colomb	B	500 00
St. Gabriel	106843	17 " "	14 mai " "	E. McKeown	J. A. McConomy	N. E. 3015	2400	Manufactures	B	3,300 00
"	106847	17 " "	23 mars " "	Chs. S. Wallace	Wm. J. McGee	31-67-141 & P. 142	2548	Charron	B	250 00
St. Denis	106865	18 " "	18 mai " "	"The Amherst P. L. Co"	Geo. H. W. Griffith	5-539 & 539 B 325-530 à 33	5375	St. André	L	2,500 00
"	106867	18 " "	18 " "	John Keegan	Art. Mignault	"-541, 42, 57 & 58 P. 163 A, 7 307 198-82 & D. 81.	2725	Laurier & c	L	231 63
"	106873	18 " "	11 " "	"The S. D. L. Coy"	Simeon Côté	1/2 8-182 7-426	2750	St. Hubert	L	206 25
"	106874	18 " "	17 " "	"	De A. Frappier	29-193	2175	Cowans	L	141 37
"	106875	18 " "	17 " "	"	Amédée Lemire	29-193	2970	St. Hubert	L	2,300 00
Hochelaga	106880	18 " "	6 " "	A. Trudeau	De Ferd. Fleury	"	2500	Ste. Catherine	B	1,800 00
St. Denis	106882	18 " "	18 " "	Joseph Paquette	Grég. Filiatrault	" S. 8 506	2500	Huntley	B	1,800 00

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER